

Rapport des Incidences Environnementales Plan Communal de Développement

**Ce document est basé sur une ré-écriture du cahier des charges
donnant suite à l'avis à l'AATL, de la CRD en date du 13 octobre 2009.**

Ont participé à la rédaction de ce nouveau document :

- Serge Peeters – Administrateur – chef de projets (s.peeters@agora-urba.be)
- Léa Busselez – Chargée d'études (l.busselez@agora-urba.be)

agora
E T U D E S

Rue Montagne aux Angés, 26
B - 1081 Bruxelles
T. +32 2 779 13 55
F. +32 2 779 22 75
agora@agora-urba.be
www.agora-urba.be

Table des matières

1. Description de la méthode d'évaluation retenue	6
2. Contenu imposé des différentes phases d'élaboration du PCD et du RIE	14
3. Dimensions écologiques :	16
4. Dimensions humaines :	26
5. Liens avec les autres plans et autres programmes pertinents	38
5.1 Concernant le territoire communal, que dit le PRD ?.....	38
5.1.1 En quoi la Commune, avec le PCD, pourra s'assurer d'accueillir une population diversifiée ?.....	38
5.1.2 En quoi la Commune, avec le PCD, pourra favoriser un développement économique durable et générateur d'emplois ?.....	38
5.1.3 En quoi la Commune, avec le PCD, pourra inclure le caractère international et interculturel de la région ?	39
5.2 Concernant le territoire communal, que dit le plan IRIS II ?.....	39
6. Profil des aspects pertinents de la situation environnementale	40
6.1 Les zones susceptibles d'être touchées de manière notable.....	40
6.2 Les zones revêtant une importance particulière pour l'environnement	40
6.3 Les zones dans lesquelles est autorisée l'implantation d'établissements présentant un risque d'accident majeurs	41
7. Déclinaison des objectifs à travers des indicateurs	42
7.1 Développer durablement la ville dans la ville.....	42
7.1.1 Créer des centralités et les densifier	42
7.1.2 Développer des infrastructures de proximité en relation avec le développement de la commune.....	42
7.1.3 Inscrire le développement de la commune dans son capital bâti et/ou naturel ..	43
7.1.4 Augmenter la perméabilité des sols	43
7.1.5 Se réappropriier les espaces bâtis non occupés	43
7.1.6 Améliorer la mobilité douce, les transports en commun et les accès PMR	44
7.1.7 Inscrire la rénovation urbaine dans une diminution de la consommation d'énergie	44
7.2 Soutenir les diversités sur l'ensemble du territoire communal	45
7.2.1 Garantir une diversité sociale, spatiale et fonctionnelle	45
7.2.2 Diversifier les types de logements	45
7.2.3 Assurer la pérennité des commerces	45
7.2.4 Proposer une offre culturelle, sportive et sociale diversifiée	46
7.2.5 Soutenir le développement durable d'activités compatibles avec la fonction résidentielle.....	46
7.3 Tirer profit de la position de la commune dans l'espace interrégional.....	46

7.3.1	Valoriser les portes de ville, les accès à la commune.....	46
7.3.2	Assurer une meilleure intégration des équipements régionaux dans la vie communale et le tissu urbain.....	47
8.	Choix d'indicateurs pouvant mesurer un développement durable correct du territoire communal.....	48
	Développer durablement la ville dans la ville	48
	Développer durablement la ville dans la ville	49
8.1.1	Créer des centralités et les densifier	49
8.1.1.1	Evolution de la population.....	49
8.1.1.2	Evolution de la densité de population	49
8.1.1.3	Nombre de logements construits	50
8.1.2	Développer des infrastructures de proximité en relation avec le développement de la commune.....	51
8.1.2.1	Taux de natalité.....	51
8.1.2.2	Nombre de primes à l'embellissement des façades (pour 1000 ménages)	51
8.1.2.3	Consommation d'eau.....	52
8.1.3	Augmenter la perméabilité des sols	53
8.1.3.1	Evolution de la proportion de surfaces imperméables.....	53
8.1.3.2	Evolution des surfaces non bâties	53
8.1.4	Améliorer la mobilité douce, les transports en commun et les accès PMR	54
8.1.4.1	Nombre de km de pistes cyclables	54
8.1.5	Inscrire la rénovation urbaine dans une diminution de la consommation d'énergie	55
8.1.5.1	Consommation énergétique : L'électricité	55
8.1.5.2	Consommation énergétique : Le gaz	55
8.1.5.3	Nombre de permis de bâtir délivrés pour des rénovations à caractère résidentiel.....	56
8.1.5.4	Nombre de primes de rénovation pour 1000 ménages	57
8.2	Soutenir les diversités sur l'ensemble du territoire communal	58
8.2.1	Garantir une diversité sociale, spatiale et fonctionnelle	58
8.2.1.1	Proportion de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS) sur la population en âge de travailler (18-64 ans).....	58
8.2.1.2	Evolution de la proportion de la population étrangère habitant la commune	59
8.2.2	Favoriser l'accession au logement pour tous.....	59
8.2.2.1	Part des logements occupés par leur propriétaire.....	59
8.2.2.2	Evolution du parc de logements sociaux.....	60
8.2.3	Proposer une offre culturelle, sportive et sociale diversifiée	61
8.2.3.1	Evolution du nombre de places en crèche	61
8.2.4	Soutenir le Développement durable d'activités compatibles avec la fonction résidentielle.....	62
8.2.4.1	Nombre de permis d'environnement délivrés sur une année	62

8.2.4.2	Evolution de la superficie de bureaux	62
8.2.4.3	Proportion de bâtiments non résidentiels sur le total de bâtiments de la commune 63	
8.3	Tirer profit de la position de la commune dans l'espace inter-régional-	64
8.3.1	Assurer une meilleure intégration des équipements régionaux dans la vie communale et dans le tissu urbain	64
8.3.1.1	Nombre de nuitées (tourisme)	64
9.	Analyse de l'évolution de ces indicateurs par la mise en place du PCD et interactions éventuelles à travers les dimensions écologiques.....	65
9.1	Respects des équilibres écologiques	66
9.2	Préservation du patrimoine	67
9.3	Réduction des atteintes à l'environnement.....	69
9.4	Protection des ressources.....	70
	Analyse de l'évolution de ces indicateurs par la mise en place du PCD et interactions éventuelles à travers les dimensions humaines.....	72
9.5	Amélioration du cadre de vie.....	72
9.6	Amélioration de la sécurité des biens, des personnes et de la santé.....	74
9.7	Développement économique.....	75
9.8	Développement social.....	77
9.9	Gouvernance	78
10.	Mesures environnementales durables à mettre en œuvre pour éviter, ou réduire, ou compenser toute incidence négative	79
10.1	Mesures à prévoir selon les dimensions impactées	79
10.2	Mesures envisagées pour assurer le suivi du PCD	81

1. Description de la méthode d'évaluation retenue

Considérations générales

Le **Rapport sur les Incidences Environnementales** a pour objet de maîtriser au maximum l'impact du **Plan Communal de Développement** sur son territoire et donc d'assurer un niveau élevé de protection de l'environnement. C'est pourquoi ce rapport contribuera à l'intégration de considérations environnementales dans la construction du **Plan Communal de Développement** en vue de promouvoir un développement durable en prévoyant que, conformément à la directive européenne¹, ce plan soit susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et est donc soumis à une évaluation environnementale.

La présente évaluation environnementale visée dans le **Rapport sur les Incidences Environnementales** est effectuée pendant et simultanément à l'élaboration du **Plan Communal de Développement** et avant que ce dernier ne soit adopté et soumis à la procédure législative.

Dans ce **Rapport sur les Incidences Environnementales**, les **incidences notables probables** de la mise en œuvre du **Plan Communal de Développement**, ainsi que les **solutions de substitution raisonnables** tenant compte des objectifs et du champ d'application géographique du présent plan, sont identifiées, décrites et évaluées.

Le **Rapport sur les Incidences Environnementales** contiendra les informations qui peuvent être raisonnablement exigées, compte tenu des connaissances et des méthodes d'évaluation existantes, du contenu et du degré de précision du plan, du stade atteint dans le processus de décision et du fait qu'il peut être préférable d'évaluer certains aspects à d'autres stades de ce processus afin d'éviter une répétition de l'évaluation.

Rappel du contexte spécifique de la Commune

En 1997, la Commune a décidé d'élaborer le dossier de base du **Plan Communal de Développement**. Le dossier n'a pas été poursuivi, ni finalisé. Aucune approbation n'a été apportée.

Chaque commune est tenue de présenter, au Conseil communal, un programme de politique générale qui reprend les points importants de la politique qui sera menée pendant la durée de la mandature.

Ce programme de politique générale de la nouvelle majorité reprend le souhait d'élaborer un plan communal de développement.

Le conseil communal a chargé le bureau Agora d'élaborer ce **Plan Communal de Développement**, accompagné du **Rapport sur les Incidences Environnementales**. A cet égard, le présent cahier des charges définit le contenu du **Rapport sur les Incidences Environnementales** (RIE) qui accompagnera le **Plan Communal de Développement**.

Parallèlement, la Commune élabore un **Plan Communal de Mobilité** et un **Agenda 21 Local**.

¹ Directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement.

Les étapes

Premier temps :

Pour mener à bien le **Plan Communal de Développement**, et ce dans le cadre du **Rapport sur les Incidences Environnementales**, nous proposons d'aborder dans un premier temps, pour l'ensemble du territoire communal, les **liens avec les autres plans et autres programmes pertinents**.

Le **Rapport sur les Incidences Environnementales** mettra en perspective le territoire communal au travers du **Plan Régional de Développement (PRD)**.

Le PRD définit la stratégie de planification globale du développement régional, dans le cadre du développement durable. Il a été adopté par le Gouvernement bruxellois le 12/09/2002. Le PRD conditionne l'ensemble de la planification régionale, dans la mesure où les autres plans ne peuvent s'en écarter sans en indiquer expressément les motifs. Le PRD définit le «Projet de ville» qui aura à relever trois défis transversaux majeurs, qui devront orienter l'ensemble des politiques mises en œuvre :

1. assurer à la région bruxelloise une **population diversifiée** tant en renforçant l'intégration sociale des populations fragilisées, qu'en stabilisant les habitants dans les quartiers anciens et qu'en encourageant le retour à la ville, au travers de politiques axées sur le développement durable et l'amélioration de la qualité de la vie;
2. favoriser un **développement économique durable et générateur d'emplois** pour les bruxellois, en évitant une sur-spécialisation de l'économie bruxelloise dans les fonctions administratives;
3. inclure le **caractère international et interculturel** de Bruxelles dans des projets phares intégrés et facteurs de développement durable, autour d'une identité forte basée sur l'ouverture et le dynamisme.

Nous proposons de décliner le territoire communal au travers de ces trois défis. Il s'agira de mettre en exergue les capacités du territoire communal à pouvoir y répondre, en identifiant les actes déjà menés en la matière.

Il faut préciser que l'accord de Gouvernement 2009-2014 « *Un développement régional durable au service des Bruxellois* » prévoit l'élaboration d'un nouveau PRDD.

Concrètement, ce PRDD traduira les enjeux du développement durable en Région bruxelloise en permettant d'accroître l'offre d'emplois et de logements, d'orienter de nouveaux programmes de revitalisation urbaine, de développer les entreprises et retrouver des espaces de diversification de notre économie, d'améliorer la sécurité, de poursuivre des objectifs environnementaux,...

Ce nouveau PRDD aura comme ambition centrale de diminuer de 30 % par rapport à 1990 les émissions de CO2, à l'horizon 2025.

Cet objectif constitue également un atout important pour le positionnement international de la Région à valoriser. Le PRDD intégrera également les objectifs du Plan de Développement International afin de valoriser les zones stratégiques du développement international de Bruxelles.

Il s'agira de suivre l'évolution de l'élaboration de ce nouveau PRDD, intégrer directement les éléments pertinents en relation avec le présent PCD et le RIE.

Deuxième temps :

Pour mener à bien le **Plan Communal de Développement**, et ce dans le cadre du **Rapport sur les Incidences Environnementales**, nous proposons d'aborder dans un deuxième temps, pour l'ensemble du territoire communal, un **profil des aspects pertinents de la situation environnementale**.

Ce **profil des aspects pertinents de la situation environnementale** est un cadre de références pour les procédures d'évaluation, notamment pour les procédures d'évaluation des quartiers.

Ce **profil des aspects pertinents de la situation environnementale** devra répondre aux **besoins d'évaluation** du **Volet Stratégique** et du **Volet opérationnel** du **Plan Communal de Développement**. Il servira à élaborer des critères d'analyse dans le cadre d'une évaluation globale du territoire communal, inscrit dans son contexte régional et dans son contexte suprarégional.

Ce **profil des aspects pertinents de la situation environnementale** fournira un aperçu des questions les plus significatives pour tout le territoire communal :

- description de l'habitat,
- description de l'état de l'environnement,
- description de l'économie,
- description du contexte social,
- schéma de fonctionnement des flux sur le territoire et hors territoire.

Ce **profil des aspects pertinents de la situation environnementale** indiquera obligatoirement la localisation :

- des zones susceptibles d'être touchées de manière notable,
- des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement,
- des zones dans lesquelles est autorisée l'implantation d'établissements présentant un risque d'accident majeurs.

Ce **profil des aspects pertinents de la situation environnementale** établira :

- les forces, les faiblesses du territoire communal, les tendances évolutives
- les enjeux spécifiques

Ce **profil des aspects pertinents de la situation environnementale** présentera l'évolution probable, si le **Plan Communal de Développement** n'est pas mis en œuvre.

Troisième temps :

Ici il s'agira d'identifier une direction dans laquelle les autorités de la Commune souhaitent se diriger. Quels sont les objectifs généraux ? Que dit la déclaration de politique générale ?

D'emblée, il en ressort que le PCD devra être attentif,

- dans le domaine de l'urbanisme à favoriser la **reconversion des bureaux**, en réaffectant des bureaux inoccupés en logements
- au **renforcement du caractère vert de la commune** (zones constructibles du Val d'Or, prolongation de la « Promenade verte » à travers toute la Commune et le long de la Woluwe, poursuite de la rénovation des « Jardins de Quartier », création d'un nouveau parc aux abords du moulin de Lindekemale et dans la zone du Struykbeken proche du stade ...)
- **préservation et garantir la qualité de vie dans les quartiers résidentiel** (notamment nuisances dues au trafic,...) et avec le PCM voir à limiter le trafic de transit.
- **création d'itinéraires de mobilité pour les personnes à mobilité réduite** et les malvoyants pour faciliter l'accès aux bâtiments publics et aux centres commerciaux.
- à mettre tout en œuvre pour **lutter contre les inondations**
- à poursuivre la **lutte contre les nuisances sonores**
- à la **mise en valeur du patrimoine immobilier** remarquable ou classé de la commune (parcours pédagogique et plan lumière)
- à pérenniser et développer la qualité de l'enseignement sur le territoire communal
- à poursuivre et à développer la politique sociale active s'adressant à toutes les catégories de la population, afin de lutter notamment contre toute forme de dualité sociale.
- au développement de projets en faveur de familles monoparentales et à la capacité que le territoire communal a, dans la création de places supplémentaires dans les crèches communales.
- poursuivre la politique dissuasive à l'égard de certaines activités commerciales de nuit (« phone et night shop »)
- à **permettre la poursuite du programme d'investissements dans les infrastructures sportives**, au stade communal et au Poséidon, la création d'infrastructures sportives de proximité dans des quartiers plus éloignés
- à décloisonner les secteurs culturels et favoriser les rencontres entre les différents modes d'expression culturelle et à réserver des lieux d'expression ou d'exposition à des artistes ou créateurs de la commune
- à donner les supports utiles à la réalisation de brochures touristiques, de promenades balisées et de visites guidées

Quatrième temps :

Pour mener à bien le **Volet stratégique** du **Plan Communal de Développement**, et ce dans le cadre du **Rapport sur les Incidences Environnementales**, nous proposons d'aborder dans un quatrième temps, pour l'ensemble du territoire communal, la notion d'indicateurs.

Ces indicateurs seront définis selon trois niveaux d'accessibilité de l'information :

- + : indicateur facilement accessible ;
- ++ : indicateur moyennement accessible, nécessitant la mise en place d'une méthodologie pour la collecte des données et le calcul de l'indicateur ;
- +++ : indicateur difficilement accessible.

Ces indicateurs sont de trois types : indicateurs de pression, d'état et de réponse, selon une méthodologie de l'OCDE².

- **Indicateurs de pression (P)** : ils nous renseignent sur le comportement des groupes cibles, auxquels est destinée l'action et dont on veut faire évoluer le comportement. Il peut s'agir des entreprises, des administrations, des associations, des ménages... Ils nous renseignent sur les pressions qui agissent sur la cible concernée

Exemple : Si la mesure est de diminuer les surfaces imperméables de la commune, différents indicateurs de pression existent comme l'évolution des nouvelles constructions. Cela forme en effet une pression et impacte la possibilité de diminuer les surfaces imperméables.

- **Indicateurs d'état (E)** : ils nous renseignent sur l'état des milieux physiques, biologiques et humains sur lesquels s'exerce l'action, avec des impacts spatio-temporels. On les regroupe en 6 dimensions : écologie, pollution, ressources naturelles, sécurité, cadre de vie, patrimoine.

Exemple : Si l'on cherche à connaître la structure de la population. Un indicateur d'Etat pourra nous donner le nombre de personnes âgées de + de 60 ans.

- **Indicateurs de réponse (R)** : ils nous renseignent sur la mesure prise pour rééquilibrer le système.

Exemple : Si l'on cherche à favoriser la rénovation des habitations. Un indicateur de réponse pourrait être le nombre de primes délivrées dans ce cadre.

² L'**Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)**, en anglais OECD : *Organisation for Economic Co-operation and Development*) est une organisation internationale d'études économiques, dont les pays membres, principalement des pays développés, ont en commun un système de gouvernement démocratique et une économie de marché.

Dans le cadre du **Plan Communal de Développement**, il sera intéressant de venir décliner les objectifs généraux, transversaux et sectoriels (établis dans le cadre du plan) à travers les neuf dimensions, objectivées ci-dessous et ce en identifiant des indicateurs dans les trois types précités :

Dimensions écologiques :

1. **Dimension respects des équilibres écologiques** : Objectif : préserver la biodiversité et la vitalité des écosystèmes par le maintien de leurs conditions de fonctionnement.
2. **Dimension préservation du patrimoine** : Objectif : conserver et transmettre aux générations futures des éléments du patrimoine naturel, culturel et architectural.
3. **Dimension réduction des atteintes à l'environnement** : Objectif : minimiser les rejets dans les milieux et adapter ces rejets aux capacités de ces milieux.
4. **Dimension protection des ressources** : Objectif : assurer l'utilisation durable des diverses ressources naturelles (eau, sol, énergie, espace, air) en les prélevant et en les utilisant de manière à ce que les générations futures puissent avoir le même niveau de développement.

Dimensions humaines :

5. **Dimension amélioration du cadre de vie** : Objectif : améliorer le cadre de vie quotidien des hommes et réduire les nuisances.
6. **Dimension amélioration de la sécurité des biens et des personnes et de la santé** : Objectif : minimiser et prévenir les risques naturels, sanitaires et technologiques pour l'homme et pour la nature afin de lutter contre tout ce qui peut porter atteinte à la santé de l'homme et des espèces vivantes.
7. **Développement économique** : Objectif : garantir la pérennité des activités économiques et leurs développements.
8. **Développement social** : Objectif : maîtriser une mixité sociale sur l'ensemble du territoire communal.
9. **Gouvernance** : Objectif : renforcer la démocratie et les droits de l'homme, promouvoir la prospérité économique et la cohésion sociale, réduire la pauvreté, soutenir la protection de l'environnement et l'utilisation durable de ressources naturelles, et renforcer la confiance publique dans l'action et l'administration de l'état.

Cinquième temps :

Pour mener à bien le **Volet opérationnel** du **Plan Communal de Développement**, et ce dans le cadre du **Rapport sur les Incidences Environnementales**, nous proposons dans un **cinquième temps**, pour l'ensemble du territoire communal, de décliner dans chaque dimension, les mesures proposées dans le PCD.

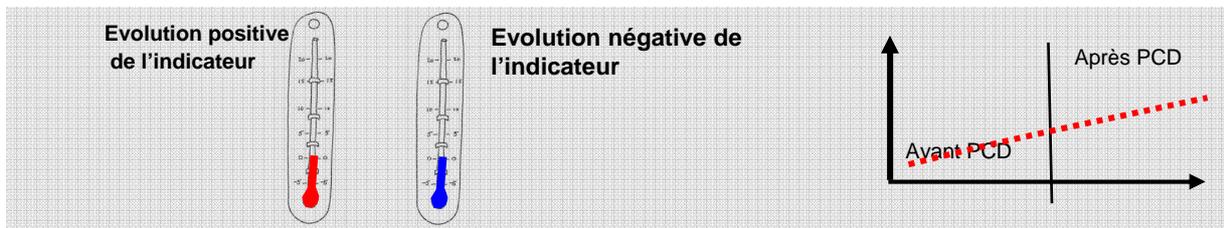
Il sera ensuite identifié des **alternatives possibles** au regard des mesures proposées dans la dimension. Ces alternatives devront être justifiées.

Sixième temps :

Les **indicateurs**, identifiés lors du Volet stratégique du plan, seront **mis en action** afin d'évaluer les mesures opérationnelles du **Plan Communal de Développement**. Il sera ainsi possible d'analyser les impacts sur ces indicateurs.

Chaque indicateur donnera un aperçu de la situation à l'échelle communale. Chaque évolution sera illustrée par un graphique schématique qui affichera la tendance générale avant et après la mise œuvre du PCD. Par ailleurs, ce graphique sera complété par un thermomètre annonçant si l'évolution est plutôt négative (en bleu) ou positive (en rouge). Ces thermomètres sont là pour rendre compte de l'évolution et n'offre pas d'analyse critique (l'évolution est-elle bénéfique ou non au développement de la commune), il se cantonne au chiffre. (Si on observe une baisse des surfaces imperméables, le thermomètre sera bleu étant donné que celui-ci chute, cependant l'indicateur est positif dans le sens où la commune cherche à diminuer ses surfaces imperméables).

Outils visuels d'analyse des indicateurs :



Septième temps :

Ensuite de quoi, nous pourrons identifier des **mesures environnementales durables** à mettre en œuvre pour éviter, ou réduire, ou compenser toute incidence négative.

Huitième temps :

Dans le cadre des **mesures envisagées pour assurer le suivi** de la mise en œuvre du plan, nous identifierons des mesures permettant de garantir la « durabilité » du développement. C'est pourquoi ces mesures se déclineront en mesures sociales, économiques et environnementales.

Des mesures seront envisagées dans chaque dimension.

2. Contenu imposé des différentes phases d'élaboration du PCD et du RIE

Le rapport sur les incidences environnementales doit procéder à l'identification, la description et l'évaluation :

- des incidences notables probables de la mise en œuvre du plan, et
- des solutions de substitution raisonnables tenant compte des objectifs du plan

Le contenu du RIE sera conforme à **l'annexe C du CoBAT**. L'ensemble des points de l'annexe C sera analysé à chaque phase de réalisation du projet de plan. Toutefois les degrés d'analyses varient en fonction de la phase étudiée.

Le contenu du RIE respectera le principe de proportionnalité de l'importance du dossier et des questions à étudier à chaque stade. Le type, l'ampleur et la précision des investigations en matière d'incidences environnementales doivent être déterminés en fonction des nécessités de décision et du choix à réaliser à chaque stade de l'élaboration du projet de plan pour le site en question.

En conclusion, le RIE et le PCD doivent s'élaborer en synergie.

Contenu formel du rapport sur les incidences environnementales des plans

Le rapport sur les incidences environnementales doit comprendre les informations suivantes reprises à l'annexe C du CoBAT :

1. Un **résumé du contenu**, description des objectifs du plan ainsi que ses liens avec d'autres plans et programmes ;
2. Les **aspects pertinents de la situation environnementale** ainsi que son évolution probable si le plan n'est pas mis en œuvre ;
3. Les **caractéristiques environnementales** des zones susceptibles d'être touchées de manière notable ;
4. Les **problèmes environnementaux liés au plan**, en particulier ceux qui concernent les zones revêtant une importance particulière pour l'environnement telles que celles désignées conformément aux directives 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages et 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage ;
5. Les **problèmes environnementaux liés à l'inscription**, dans le plan, de zones dans lesquelles est autorisée l'implantation d'établissements présentant un risque d'accidents majeurs impliquant des substances dangereuses au sens de la directive 96/82/CE du Conseil du 9 décembre 1996 concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, ou, pour le cas où le plan ne comprend pas pareilles zones, les problèmes environnementaux liés à l'inscription, dans le plan, de zones destinées à l'habitat ou à être fréquentées par le public ou présentant un intérêt naturel particulier, ou comportant des voies de communication et qui sont situées à proximité de tels établissements ou de zones dans lesquelles ils sont autorisés ;
6. Les **objectifs pertinents en matière de protection de l'environnement** et la manière dont ils sont pris en considération dans le cadre de l'élaboration du plan ;
7. Les **effets notables probables** à savoir notamment les effets secondaires, cumulatifs, synergiques, à court, moyen et long terme, permanents et temporaires, tant positifs que négatifs sur l'environnement, y compris sur la diversité biologique, la population, la santé humaine, la faune, la flore, les sols, les eaux, l'air, les facteurs climatiques, la mobilité, les biens matériels, le patrimoine culturel en ce compris le patrimoine architectural et archéologique, les paysages et les interactions entre ces facteurs ;
8. Les **mesures à mettre en œuvre** pour éviter, réduire et, dans la mesure du possible compenser toute incidence négative notable sur l'environnement, c'est-à-dire les recommandations complémentaires éventuelles ou mesures d'accompagnement permettant d'optimiser les incidences du projet de Plan ou de pallier ses incidences négatives,
9. La **présentation des alternatives possibles**, de leur justification et les raisons des choix retenus ;
10. Une **description de la méthode d'évaluation** retenue et des difficultés rencontrées lors de la collecte des informations requises ;
11. Les **mesures envisagées pour assurer le suivi** de la mise en œuvre du plan ;
12. Un **résumé non technique** des informations visées ci-dessus destiné à éclairer le public et les autorités sur la démarche suivie et sur les raisons des choix retenus.

3. Dimensions écologiques :

Dimension

Respects des équilibres écologiques

Synthèse de la dimension :

La **zone Natura 2000** (la vallée de la Woluwe) constitue certainement un des lieux de haute qualité écologique. Située à l'est de Bruxelles, la **rivière la Woluwe** est le principal affluent de la Senne, son bassin couvre 1/3 de la superficie régionale et s'étend sur les communes de Watermael-Boitsfort, Auderghem, Woluwe-Saint-Pierre et Woluwe-Saint-Lambert.

Cette rivière présente une valeur biologique très intéressante dont la qualité des eaux est surveillée par un réseau automatique d'appareils. Les eaux de la Woluwe, de qualité piscicole, présentent une qualité nettement meilleure que celle des eaux de la Senne à leur entrée à Bruxelles.



L'ensemble de cette vallée constitue un lieu privilégié pour l'observation de la faune avicole : serin cini, pic épeichette, rousserolle verderolle, alouette huppée, divers échassiers...

La bande verte située le long du boulevard de la Woluwe fait partie intégrante de la vallée de la Woluwe. Les différents parcs, présents dans cette zone, sont reliés entre eux par de petites bandes de terrain verdurisées; elles sont d'ailleurs reprises en tant que terrains non constructibles sur la carte des espaces verts :

- le premier tronçon concerné se situe entre la rue J.-F. Debecker et la limite communale avec Woluwe-Saint-Pierre (bande verte de 0,8 ha – où la Woluwe a été remise à ciel ouvert) ;
- le second se situe entre la rue J.-F. Debecker et la Ferme des Moineaux (2 ha).

De manière générale, l'**aspect vert** de la commune se ressent essentiellement dans sa partie Est. En effet, de ce côté, la commune présente des zones de villas, de cités jardins (quartiers résidentiels très ouverts) avec de grands jardins arborés.

Concernant les **façades verdurisées**, il n'y en a que très peu (principalement des glycines ou des vignes vierges). Le règlement communal autorise à présent la plantation de plantes grimpances sur le trottoir au pied des façades.

Par ailleurs, il existe de manière très ponctuelle, quelques **toitures plantées**. Il s'agit surtout de toitures de parkings en sous-sol, en intérieur d'îlots. Dans le cadre de la délivrance des permis d'urbanisme et dans le respect du RRU, des toitures vertes sont imposées.

La promenade de l'ancienne ligne de chemin de fer Bruxelles-Tervuren propose l'observation d'une **végétation spontanée**, typique de talus, qui s'est adaptée aux conditions particulières du milieu, telle que l'érable sycomore, le frêne, le robinier faux acacia, essences employées traditionnellement pour fixer les talus de chemin de fer ainsi que le gaillet gratteron, l'ortie, le saule, le sureau, le noisetier et l'aubépine.

Forces et Faiblesses

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">▪ Taux de verdurisation fort élevé par rapport à la moyenne régionale.▪ Grand nombre d'espaces verts diversifiés (parcs...)▪ Diversité biologique intéressante sur certains sites privilégiés (vallée de la Woluwe)	<ul style="list-style-type: none">▪ Partie Ouest de la commune moins verdurisée car plus densément bâtie.▪ Trame verte et bleue interrompue

Dimension

Préservation du patrimoine

Synthèse de la dimension :

Des fermes, un moulin à vent, des églises et chapelle, des châteaux et castel, un moulin à eau, des bâtiments Art Nouveau ou Art Déco, une cité-jardin, des ateliers d'artistes, des parcs et des sites semi-naturels... La richesse et la diversité du patrimoine de Woluwe-Saint-Lambert sont exceptionnelles.

Woluwe-Saint-Lambert compte deux sites semi-naturels, (le parc des Sources et le site de la Ferme des Moineaux), de nombreux parcs et jardins, dont les plus importants sont classés ou sauvegardés, et pas moins d'une cent septantaine d'arbres remarquables.



Woluwe-Saint-Lambert compte à ce jour une trentaine de monuments, ensembles architecturaux et sites classés ou sauvegardés en tout ou en partie.

Au même titre que le patrimoine monumental, le territoire communal compte un certain nombre d'œuvres d'art placées dans les espaces publics.

Le paysage vert, aéré et vallonné de la commune est actuellement inscrit dans des quartiers anciens et des quartiers bourgeois à plan en damier (rues orthogonales) où s'épanouissent les styles architecturaux en faveur à la "Belle Epoque" dont l'Art Nouveau, puis, après la première guerre mondiale, l'Art Déco et le Modernisme.

Le paysage de la commune se décline à travers des équipements à l'échelle régionale, commerciaux, culturels, d'enseignement et de soins, tout en assurant à ses habitants un cadre de vie privilégié, aéré doté d'amples espaces verts, de moyens de communication aisés

Forces et Faiblesses

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">▪ Nombreux bâtiments, monuments, site sont déjà classés (politique communale très active en la matière)▪ Nombreux arbres remarquables inventoriés	<ul style="list-style-type: none">▪ Renforcer la mise en valeur du patrimoine et spécialement le "petit patrimoine"

Dimension

Réduction des atteintes à l'environnement

Synthèse de la dimension :

Inondation

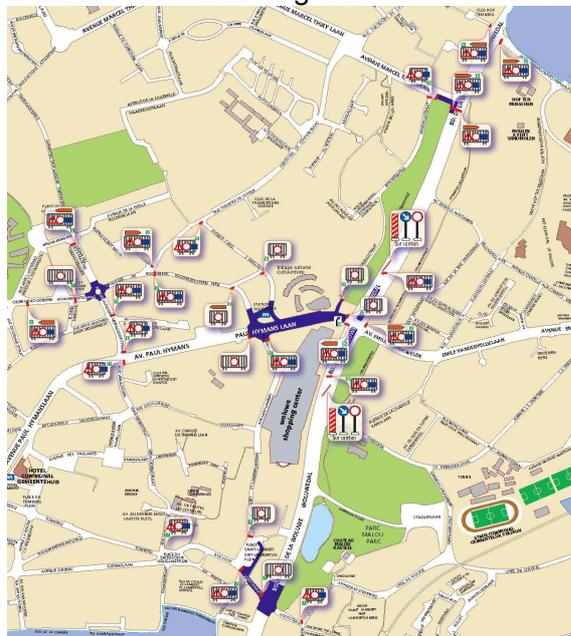
Il existe, actuellement, un grand bassin d'orage Chaussée de Roodebeek de 33.000m³ et trois petits bassins d'orages collectifs : Konkel : 2500 m³, Calabre : 300 m³ et Bretagne : 2500 m³.

Les collecteurs et le bassin d'orage régional établis à Woluwe-Saint-Lambert sont gérés par l'Intercommunale Bruxelloise de Distribution de l'Eau (IBDE- assainissement), devenu Hydrobru.

De plus, le règlement communal sur les bâtisses prévoit en son article 108 bis l'obligation pour toute nouvelle construction dont la surface imperméable est supérieure à 300 m², de construire un bassin d'orage.

Pour les constructions dont la surface de toiture est inférieure à 300 m², il existe l'obligation de placer une citerne d'eau de pluie (RRU de 2003) que la commune encourage par l'octroi d'une prime, prime valable aussi pour la réhabilitation d'anciennes citernes.

La Commune envisage de faire relier le collecteur Kerkedelle à celui de la rue Saint-Lambert. Lors des derniers orages du mois de mai 2009, il a été constaté que le nouveau collecteur



Dries a rempli son rôle et que le système d'évacuation des eaux dans le domaine public (avaloirs) est en bon état de fonctionnement.

Concernant les inondations, les principales zones à risque sont le boulevard de la Woluwe, de l'avenue Marcel Thiry à la rue Voot, et en particulier le tunnel situé sous l'axe Hymans-Vandervelde, le centre commercial, la place Saint-Lambert, la station de métro Roodebeek et la rue de la station de Woluwe.

Notons encore qu'une étude est en cours concernant le tunnel du boulevard de la Woluwe et avec un éventuel passage du tram en surface et un éventuel réaménagement complet du boulevard avec une éventuelle réaffectation du tunnel

Plan inondation
(Carte extraite du site web de la commune)

Sol et Sous-sol :

La commune de Woluwe-Saint-Lambert a un relief caractérisé par la présence des vallées dont la principale est celle de la Woluwe.

Les principales installations à risque en matière de pollution du sol sont :

- Les garages (en ce compris les ateliers de peinture, carrosseries, stations-service, les 5 à sec),
- Les grands parkings des centres commerciaux CORA, Woluwe Shopping Center et U.C.L.
- Le site Mercedes-Benz Belgium Luxembourg

Qualité de l'air

Il existe une station de mesure au niveau de l'IBGE (Gulledelle). Celle-ci est représentative d'un environnement très ouvert et à trafic intense, puisque située à proximité de l'arrivée de l'autoroute E40. Toutefois, les valeurs limites de tous les polluants mesurés selon les directives européennes sont les plus souvent respectées.

On peut en déduire que la qualité de l'air en milieu urbain sur le territoire communal est tout à fait correcte.

Forces et Faiblesses

Forces

- Qualité des eaux, de l'air et des sols tout à fait correcte
- Rôle actif du service de l'Urbanisme lors de la délivrance des permis.
- Crèche « exemplaire » en termes d'éco-construction.
- Mesures communales en termes d'éco-consommation, de compostage...
- Un cadastre des zones de recul attenant à des propriétés privées a été entamé. Parallèlement, un cadastre des zones de recul attenant à des commerces est en cours d'élaboration.

Faiblesses

- Concernant les inondations, les zones à risque sont le boulevard de la Woluwe, de l'avenue Marcel Thiry à la rue Voot, et en particulier le tunnel situé sous l'axe Hymans-Vandervelde, le centre commercial, la place Saint-Lambert, la station de métro Roodebeek et la rue de la Station de Woluwe.
- Taux d'imperméabilisation en hausse.
- Proximité de l'autoroute placée en point noir dans le plan bruit
- Nuisances sonores liées à l'Aéroport de Zaventem
- Parc à containers à améliorer

Dimension

Protection des ressources

Synthèse de la dimension :

La gestion des **ressources en eau** est une affaire régionale.

En ce qui concerne les eaux potables, le service Hygiène de la commune de Woluwe-Saint-Lambert s'occupe en outre du contrôle de l'eau de distribution, en collaboration avec Vivaqua.

En ce qui concerne les eaux de surface, Woluwe-Saint-Lambert est traversée par la Woluwe.

En ce qui concerne les eaux d'écoulement et de ruissellement, le réseau d'écoulement de la Région est susceptible d'être surchargé en raison de l'urbanisation croissante (revêtements des routes et des parcelles). Ceci entraîne un risque d'inondation, et des bassins d'orage sont donc nécessaires.

La Woluwe récolte les eaux d'écoulement et de ruissellement tandis que des eaux usées sont détournées vers le collecteur de la Woluwe (qui longe la rivière sur tout son parcours bruxellois) et qui est doté d'un système intégré de télégestion qui participe au fonctionnement des bassins d'orage construits au cours de la réalisation de l'ensemble du bassin hydrologique.

La gestion des **ressources du sol** : insistons encore une fois sur le taux de verdurisation de la commune, sur la haute qualité biologique de la vallée de la Woluwe et des parcs qui se déclinent le long de son parcours, des parcs inscrits dans le tissu urbain.

La commune ne possède pas de carrière.

La gestion des ressources en **énergie** : la commune a mis en place le projet Plage. Le Programme Local d'Actions pour la Gestion de l'Energie (PLAGE) permet aux communes de mieux connaître leur efficacité énergétique en établissant un inventaire des consommations et du potentiel d'économies d'énergie, d'organiser la gestion interne d'une maintenance efficace des installations, d'intégrer l'efficacité énergétique dans les choix d'investissement et de sensibiliser les occupants du patrimoine communal, y compris les écoles.

La gestion des **ressources en air** : (voir dimension réduction des atteintes à l'environnement).

Forces et Faiblesses

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">▪ Taux de verdurisation bien élevé par rapport à la moyenne régionale.▪ Le long de la rivière la Woluwe, développement d'espaces verts d'importance (parc des Sources, parc Malou, espace de la Ferme des Moineaux,...)▪ Parc de Roodebeek et parc Georges Henri▪ Récupération de l'eau de pluie sur certains bâtiments communaux	<ul style="list-style-type: none">▪ Partie Ouest de la commune moins verdurisée car plus densément bâtie.▪ Consommation d'énergie relativement élevée pour la zone résidentielle du Sud-ouest de la commune

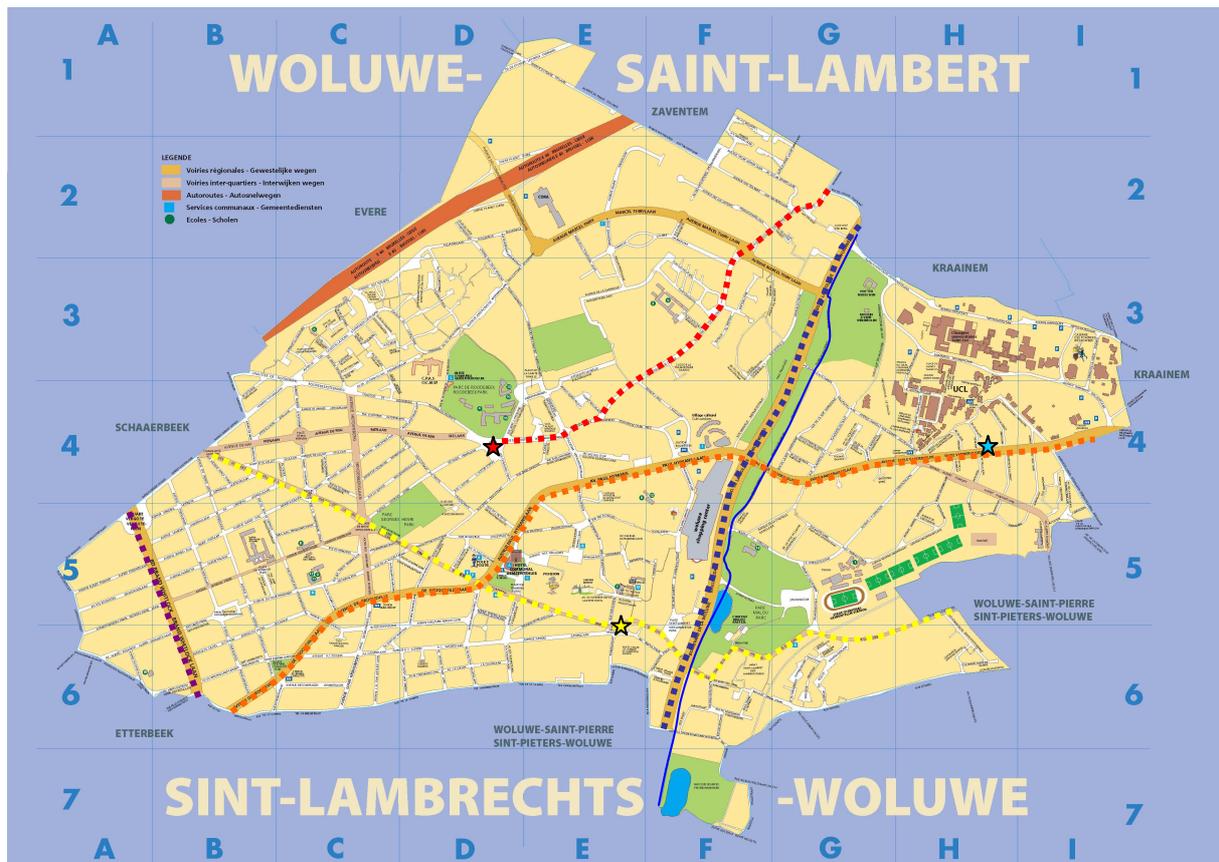
4. Dimensions humaines :

Dimension

Amélioration du cadre de vie

Synthèse de la dimension :

Le tissu urbain



Le territoire communal s'inscrit dans un cadre de vie très résidentiel qui se décline dans un tissu urbain dont l'origine s'inscrit dans 3 pôles : **le hameau de Roodebeek**★ et **l'église Saint-Lambert**★ et **la cité du Kapelleveld**★ .

A partir de ces 2 pôles, se sont constituées les grandes voies de communication : Tomberg, l'avenue des Cerisiers, la rue Voot, chaussée de Stockel, chaussée de Roodebeek et rue Théodore de Cuyper

Un autre pôle important s'est structuré autour du **boulevard Brand Whitlock**....., anciennement boulevard Militaire. Ce boulevard fut ouvert à la circulation en 1906. Le reste du plateau du Linthout fut en grande partie urbanisé sous l'action d'une société anonyme, la "Tuinbouwmaatschappij van Linthout".

Le dernier pôle concerne le Kapelleveld, cité jardin édifée dans les années 20. Celle-ci composée de maisons mitoyennes, de villas isolées ou jumelée se situe à l'extrémité Nord-est de la commune.

Des éléments sont dits jumeaux, jumelés ou gémés lorsqu'ils sont répétés de manière identique. Ces éléments peuvent être plus nombreux que deux. par deux, immeubles à appartements.

La rivière la Woluwe  traverse le territoire communal. Ses abords ont été aménagés en promenade, reliant différents parcs et étangs : le parc de Woluwe, le parc des Sources, le parc Malou. Elle longe également plusieurs vestiges du patrimoine ancien, le moulin de Lindekemale, l'ancienne *Ferme des Moineaux*, ou *le Slot*, ancienne aile du château des comtes de Hinnisdael construit au début du XVI^e siècle.

De nouveaux axes de circulation ont été tracés : L'avenue de Broqueville, le boulevard Brand Whitlock, les avenues Paul Hymans, Vandervelde , ainsi que le boulevard de la Woluwe .

Citons ici la petite dizaine de cités jardins, réparties sur le territoire communal et qui offrent un autre cadre de vie.

Citons encore des nouveaux cadres de vie qui ont vu le jour ces dernières années : le Val d'Or ; Wolubilis et son Village, ainsi qu'une nouvelle urbanisation chaussée de Stockel et rue Konkel, immeuble à appartements et une centaine de logements sociaux.

La mobilité

Le territoire communal est traversé par différents types de voiries, ces voiries ont un impact sur le tissu urbain différent en fonction de l'importance de leur gabarit, de la nature du trafic.

La Commune a privilégié par ailleurs dans certains quartiers une politique visant à créer des clos d'habitation afin d'y garantir une convivialité maximale (quartier des Constellations, quartier Hof-ten-Berg, quartier Grootveld, quartier Galaxie, clos des Peupliers,...). Le site de l'UCL a également une configuration fermée. Le site de l'UCL présente un urbanisme particulier, supervisé par l'UCL.

La ligne du **métro** 1 (Gare de l'Ouest - Stockel) dessert directement une grande partie de la commune de Woluwe-Saint-Lambert, d'Est en Ouest, sous l'axe formé par les avenues de Broqueville, Paul Hymans et Emile Vandervelde.

Les **lignes de trams** 23 et 24 et 25 (grande ceinture) sont en site souterrain (pré-métro); elles desservent en partie la commune grâce aux stations Montgomery, Georges Henri et Diamant, offrant une liaison rapide et aisée avec certaines parties des communes de Schaerbeek, Etterbeek, la Gare du Nord et le Heysel. A Montgomery, ces trams offrent une correspondance très importante avec le Métro 1, mais aussi avec d'autres lignes de trams.

Il faut noter le projet de développement de la ligne de tram 94 le long du boulevard de la Woluwe.³

De nombreuses **lignes de bus** (STIB – De Lijn – TEC) traversent le territoire de la commune.

La réalisation d'un **Plan Communal de Mobilité** est en cours d'élaboration.

³ Cf Chapitre 4

Le bruit

Le **Plan Bruit 2008-2013**⁴ prévoit un certain nombre de mesures supplémentaires visant à réduire les zones de concentration du bruit et à maintenir les zones préservées de la Région.

- Les principaux "axes noirs" (LAeq > 65 dB (A) entre 8 et 20h) répertoriés au sein de la commune apparaissent en bordure immédiate des voiries les plus importantes qui la traversent, soit les voiries régionales suivantes :
 - L'autoroute E 40, qui a d'ailleurs fait l'objet d'un aménagement de mur antibruit en partie;
 - Le boulevard de la Woluwe ;
 - Les avenues Marcel Thiry et des Communautés ;
 - L'artère constituée des avenues Vandervelde, Hymans et de Broqueville (bien que la carte n'indique pas de fortes nuisances sonores) ;
 - Le boulevard Brand Whitlock .
- Les zones résidentielles semblent relativement calmes, si ce n'est celles perturbées par un trafic de transit important ou lié aux commerces (rue Voot et avenue Georges Henri).

Concernant le **bruit aérien**, la commune de Woluwe-Saint-Lambert est inscrite dans des zones directement survolées par des couloirs aériens. Le seuil-limite généralement admis pour les zones construites est de 65 dB(A). Or, ce seuil est toujours dépassé en journée pour une large partie de la commune. La nuit, le seuil est en moyenne de 45 à 60 dB(A).

⁴ Le plan 2008-2013 a été approuvé par le Gouvernement bruxellois le 2 avril 2009

Forces et Faiblesses

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">▪ Richesse du patrimoine bâti.▪ Espaces publics de qualité et bien entretenus.▪ Politique active en termes de classement du patrimoine.▪ Ensembles architecturaux significatifs.▪ Parc résidentiel jeune (50% construit après 1961)▪ Pôles de commerces de quartiers▪ Grands équipements commerciaux (Echelle Régionale)▪ Équipements sportifs et sociaux-culturels adaptés à la population :▪ Supports des associations locales▪ Echelle Régionale▪ Pôle scolaire important à l'échelle de la Région▪ Proximité▪ La spécialisation de certains établissements▪ Pôle universitaire▪ Offre en équipements tout à fait satisfaisante▪ Près de 10% de logements sociaux.	<ul style="list-style-type: none">▪ Coupures dans le tissu urbain accentuées par les grands axes de circulation.▪ Quartiers présentant des « vides » dus à la vacance de certains bureaux.▪ Insuffisance des liaisons TC Nord-Sud.▪ Manque de liaisons TC aisées entre les territoires situés de part et d'autre de la vallée de la Woluwe▪ Certains quartiers sont peu desservis par des commerces de première nécessité▪ Sentiment de perte d'attractivité de certains noyaux▪ Aménagements non adaptés à proximité de certains équipements (scolaires notamment)▪ Peu d'itinéraires pour les PMR

Dimension

Amélioration de la sécurité des biens, des personnes et de la santé

Synthèse de la dimension :

Sécurité des biens et des personnes

La commune est couverte par la zone de police 5343 Montgomery. L'ensemble de la zone (Woluwe-Saint-Pierre, Etterbeek, Woluwe-Saint-Lambert) ne compte pas moins de 128.848 habitants.

Le service communal de Prévention se compose d'un fonctionnaire de prévention, de deux coordinateurs stewards, de 12 stewards, d'une antenne scolaire (deux psychologues et deux animateurs) ainsi que d'une médiatrice sociale afin d'améliorer une relation ou régler un conflit.

La Commune dispose aussi d'un Règlement général de police qui prescrit les mesures visant à garantir la sécurité, la tranquillité et la salubrité publique.

Actuellement, deux animateurs socio-sportifs du service Prévention sont responsables des animations qui ont lieu pour les jeunes des quartiers Andromède et Hof Ten Berg. Ils encadrent les jeunes âgés de 11 à 17 ans.

Santé :

L'hôpital UCL (Université catholique de Louvain) Saint-Luc, existe depuis 1976. Son activité importante et en croissance constante a permis un certain nombre d'agrandissements du site ces dernières années.

- La clinique dentaire UCL (Avenue Hippocrate, 15),
- Le centre Malou (Mont Saint-Lambert, 5),
- La clinique Europe - St Michel (rue de Lindthout, 150 à Etterbeek)
- Les instituts de recherche universitaire liés à l'UCL :
 - l'International Institute of Cellar and Molecule Pathology (10 personnes y travaillent),
 - l'Institut Ludwig pour la recherche contre le cancer (10 personnes y travaillent).



La commune de Woluwe Woluwe-Saint-Lambert offre également de nombreux services d'hospitalisation, de consultation, de soins infirmiers et paramédicaux grâce à des centres médicaux nombreux.

Forces et Faiblesses

Forces

- Hôpital St Luc (équipement suprarégional)
- Nombreux centres médicaux répartis sur le territoire communal
- Très peu de sentiment d'insécurité sur le territoire communal
- Service prévention bien actif.

Faiblesses

- Difficulté d'inscrire le développement de cet équipement dans l'espace actuel bien que le PPAS limite les surfaces constructibles.

Dimension

Développement économique

Synthèse de la dimension :

L'évolution de l'emploi salarié à Woluwe-Saint-Lambert permet d'observer une forte croissance entre 1981 et 1991. Cette croissance, bien qu'ayant ralenti, s'est prolongée jusqu'en 2007 avec une augmentation de 21% des emplois depuis 1991 pour atteindre 27.555 emplois salariés dans la commune⁵.

L'emploi tertiaire représente toujours 89% de l'emploi à Woluwe-Saint-Lambert ce qui place la commune au-dessus de la moyenne belge mais cependant en dessous de la moyenne Régionale qui est de 91% d'actifs occupés dans le secteur tertiaire.

Rappelons aussi la clinique Saint-Luc et le campus de l'Université catholique de Louvain en Woluwe, qui sont de grands pourvoyeurs d'emplois.

Rappelons trois grands équipements commerciaux, que sont le Cora, le shopping de Woluwe et le Media Markt.

A l'instar des communes de deuxième couronne, Woluwe-Saint-Lambert compte un taux de vacance des bureaux de 13,9% qui est plus élevé que la moyenne régionale (8,9%) (zone Marcel Thiry). Une abrogation récente du PPAS 54 bis et une modification partielle du PPAS 60bis devront contribuer à diminuer ce phénomène.

Il existe de plus une taxe communale sur l'inoccupation des bureaux.

Dans la commune de Woluwe-Saint-Lambert, on observe une **concentration commerciale** spécialisée dans le Sud-ouest de la commune (dans les quartiers les plus anciens).

- Le noyau Saint-Lambert se situe essentiellement à la place Saint-Lambert et aux alentours, c'est-à-dire Rue Voot, rue Saint-Lambert. (= 20 commerces)
- Le noyau Georges Henri compte environ 150 commerces le long de l'avenue Georges Henri, entre la rue de Linthout et le Square de Meudon. Ce noyau constitue le plus important et le plus dense de la commune.
- Le noyau Rue des Tongres - Rue de Linthout intègre le noyau commercial de la rue des Tongres et se prolonge jusqu'à la rue Bâtonnier Braffort. On y compte une douzaine de commerces.
- Le noyau de la Place Verheyleweghen-Roodebeek concerne essentiellement la place Verheyleweghen et ses alentours. On y trouve environ 35 commerces souvent commerces de proximité.
- Le noyau du Tomberg se trouve sur le haut du Tomberg, entre la rue de la Roche Fatale et l'avenue P. Hymans. On y compte une trentaine de commerces traditionnels et de proximité, quelques restaurants.
- ...

⁵ Il s'agit des emplois salariés dans les entreprises présentes sur le territoire communal, Source INASTI 2007

Forces et Faiblesses

Forces

- Moindre taux de chômage par rapport à la région bruxelloise
- Capacité d'activités tertiaires importantes
- Position de la commune dans l'espace régional et suprarégional intéressante pour l'implantation d'entreprises (proximité du centre, proximité de l'aéroport et de l'autoroute...)
- Bonne répartition de différentes activités (PME, ateliers) sur le territoire à dominante résidentielle

Faiblesses

- Faible part de la population travaillant dans la commune
- Beaucoup de vacances d'occupation en ce qui concerne les bureaux.
- Population inactive importante en ce qui concerne les jeunes et les plus âgés
- Tendance à un développement de certaines activités commerciales de nuit

Dimension

Développement social

Synthèse de la dimension :

En 2009, Woluwe-Saint-Lambert compte 50.166 habitants⁶ ce qui représente une augmentation annuelle de près de 2%. Ainsi, la commune, après avoir connu une forte baisse de population est revenue à son niveau de 1989 avec un accroissement de population confirmé depuis 2002.

L'âge moyen, à l'inverse de la Région où il a sensiblement diminué, a augmenté légèrement et continuellement dans la commune. Il est aujourd'hui à 41,55 ans et place la commune parmi les 5 communes les plus âgées de la Région.

76% des habitants de la commune vivent seuls ou à deux (26% de ménage de deux personnes, 31% de femmes seules, 19% d'hommes seuls).

Les 24% restants sont des ménages de 3 à 5 personnes avec une prédominance des ménages de trois personnes.

L'évolution du **type de population (les diverses nationalités en présence)** :

- La population étrangère est passée de 21,7% de la population totale en 1996 à 31% en 2008. Ainsi la population étrangère n'a cessé d'augmenter en même temps que la population globale depuis 1996.
- La part d'étrangers originaires de l'UE a augmenté ces dernières années. Il y a 70% "d'étrangers Union Européenne" et 30% "d'étrangers hors Union Européenne".
- **L'origine des résidents étrangers** est proportionnellement identique à celle de la Région en ce qui concerne les résidents originaires de l'UE. Il y a en revanche une sous-représentation des résidents étrangers originaires du Maroc et de Turquie et à l'inverse une surreprésentation des résidents étrangers originaires du Japon et des USA comparativement à l'ensemble de la Région.
- Par rapport à l'ensemble de la Région bruxelloise, Woluwe-Saint-Lambert compte proportionnellement davantage de ressortissants de l'Union Européenne.
- Les fonctionnaires internationaux résidant à Woluwe-Saint-Lambert représentent une part non négligeable de la population.

Le **revenu moyen par habitant** de Woluwe-Saint-Lambert n'a cessé d'augmenter depuis 2000. Il est relativement élevé, mais typique des autres communes du cadran Sud-Est de la Région bruxelloise (WSL : 13 950 euros - Moyenne Région bruxelloise : 11 550 euros).

La typologie démographique du territoire :

- L'Ouest de la commune (les quartiers des Rogations, de l'Avenue Georges Henri, de l'Avenue de Broqueville, c'est-à-dire les plus anciens quartiers de Woluwe-Saint-Lambert), est plus densément peuplé (entre 10.000 et 21.550 habitants au km²).
- La partie Est, est naturellement moins peuplée, on y trouve la plupart des grands équipements de la commune.

⁶ Source Commune de Woluwe-Saint-Lambert, Service Démographie

Le quartier Val d'Or a connu une croissance de population très importante sur la période 2001-2006.

La croissance la plus importante est à imputer au secteur de la Chaussée de Stockel qui a vu sa population augmenter par la réalisation, ces cinq dernières années, de nouveaux immeubles bas et de quelques villas à proximité du stade.

Dans ces quartiers, l'augmentation de la population est à mettre en relation avec l'augmentation de la population étrangère.

L'examen de la proportion de **population étrangère** par quartier permet de constater que la population étrangère a fortement augmenté dans les quartiers de la Chaussée de Stockel et Gulledele. Les quartiers où la population étrangère est la plus importante restent cependant le site de l'UCL qui compte près de 1.000 étudiants étrangers, et les quartiers à proximité d'organisations internationales (quartiers européens, ambassades...).

Le logement social compte environ 2.800 logements, soit 10,77 logements sociaux pour 100 ménages⁷, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne régionale et permet d'apporter une bonne mixité sociale à la commune.

Le fait associatif est très important à Woluwe-Saint-Lambert, particulièrement dans le domaine du logement et de l'aménagement du territoire.

L'asbl. Wolu-Inter Quartiers s'organise comme un regroupement de comités de quartiers à l'échelle de la commune.

⁷ Source SLRB, www.monitoringdesquartiers.irisnet.be

Forces et Faiblesses

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">▪ Augmentation de la population▪ Arrivée timide de jeunes actifs▪ Population étrangère originaire de l'Union Européenne, importante▪ Population estudiantine importante mais localisée sur le site de l'UCL▪ Mixité sociale entre les quartiers de la commune▪ Programme d'investissement dans les infrastructures sportives	<ul style="list-style-type: none">▪ Une population de jeunes très en dessous de la moyenne régionale▪ Forte augmentation des prix de l'immobilier▪ Peu de mixité sociale au sein des quartiers▪ Problématique des habitants non-inscrits▪ Peu de projet en faveur des familles monoparentales

Dimension

Gouvernance

Synthèse de la dimension :

Woluwe-Saint-Lambert, comme toute les communes belges a établi en début de mandature sa déclaration de politique générale.

Woluwe-Saint-Lambert est la première commune bruxelloise à adopter un Code communal de la participation, voté lors de la séance du Conseil communal du 24 novembre 2008. Ce règlement vise à clarifier et à favoriser la participation du citoyen à la vie de la commune.

Par ailleurs, la Commune dispose d'un service Information-Communication qui est chargé de l'accueil et de l'information du public et des contacts avec la population et les médias. Ce service rédige et édite le bulletin mensuel officiel d'information communale (Wolu-info). Le service édite de nombreuses autres brochures disponibles à l'accueil dans le hall de l'hôtel communal.

Au début de l'année 2009, la commune de Woluwe-Saint-Lambert s'est engagée dans le processus d'élaboration d'un Agenda 21 local. Il s'agit d'un plan d'actions pour favoriser le développement durable au niveau communal.

5. Liens avec les autres plans et autres programmes pertinents

5.1 Concernant le territoire communal, que dit le PRD ?

Le Plan régional de développement affiche clairement l'orientation stratégique du développement régional. Il énonce sous forme d'objectifs et de priorités, l'ambition de la région Bruxelloise sur diverses thématiques (population, développement économique, etc.). Arrêté en 2002, il est en cours de révision et s'intitulera prochainement « Plan Régional de Développement Durable » (PRDD). Le Plan Communal de Développement de la commune de Woluwe-Saint-Lambert doit directement s'inscrire dans la lignée de ce document régional.

Le projet de ville énonce trois défis transversaux majeurs, qui devront orienter l'ensemble des politiques mises en œuvre sur le territoire régional :

- Assurer à la région une population diversifiée tant en renforçant l'intégration sociale des populations fragilisées, qu'en stabilisant les habitants dans les quartiers anciens et qu'en encourageant le retour à la ville, au travers de politiques axées sur le développement durable et l'amélioration de la qualité de la vie;
- Favoriser un développement économique durable et générateur d'emplois pour les Bruxellois, en évitant une surspécialisation de l'économie bruxelloise dans les fonctions administratives;
- Inclure le caractère international et interculturel de Bruxelles dans des projets phares intégrés et facteurs de développement durable, autour d'une identité forte basée sur l'ouverture et le dynamisme.

5.1.1 En quoi la Commune, avec le PCD, pourra s'assurer d'accueillir une population diversifiée ?

La commune accueille un nombre important de logements sociaux (en comparaison de la moyenne régionale) permettant l'installation de ménages fragilisés. Par ailleurs, la population est composée principalement de personnes âgées vivant dans des logements confortables qui composent la majorité du parc de logement communal. Afin de diversifier la population, le Plan Communal de Développement de Woluwe-Saint-Lambert vise à favoriser l'installation des ménages notamment des classes moyennes en créant des logements répondant à ce type de demandes. Le PCD vise par ailleurs, à promouvoir l'habitat intergénérationnel afin de diversifier l'offre de logements, mais aussi de promouvoir les solidarités intergénérationnelles et une certaine mixité sociale au sein des quartiers et des immeubles.

5.1.2 En quoi la Commune, avec le PCD, pourra favoriser un développement économique durable et générateur d'emplois ?

La commune dispose d'un parc d'activité et de grandes entreprises génératrices d'emplois. Le PCD vise à soutenir l'établissement et le développement de grandes entreprises notamment en favorisant la réalisation de bâtiments exemplaires et intégrés (répondant aux exigences de la Haute Qualité Environnementale) dans le parc d'activités Vesalius. D'un point de vue commercial, la commune est composée de plusieurs noyaux caractérisés par leur diversité. Le PCD cherche à stabiliser le commerce de proximité particulièrement dans certains quartiers résidentiels.

5.1.3 En quoi la Commune, avec le PCD, pourra inclure le caractère international et interculturel de la région ?

La commune dispose d'équipements dont l'aire d'influence dépasse largement le cadre communal. Ainsi de nombreuses écoles et un pôle universitaire se sont établis dans la commune et attirent des étudiants de tous les pays. Par ailleurs, Woluwe-Saint-Lambert accueille un nombre important de résidents originaire de l'Union Européenne étant donné la proximité des institutions européennes.

La commune dispose de centres commerciaux de taille importante et au rayonnement métropolitain, voire national.

Ce caractère métropolitain, le PCD cherche à le conserver et le développer en proposant de densifier le quartier de l'Université, en choisissant d'accompagner le développement des grands équipements et en ayant comme ambition de valoriser les entrées de ville, éléments du paysage qui conditionnent la première impression des visiteurs.

5.2 Concernant le territoire communal, que dit le plan IRIS II ?

Le plan Iris II vise à déterminer les actions futures en termes de mobilité dans la région Bruxelloise. Ce plan aborde différents objectifs énoncés ci-dessous :

- Favoriser les modes de transports actifs ;
- Rendre les transports publics plus attractifs ;
- Rationaliser, spécialiser et sécuriser le réseau routier ;
- Utilisation rationnelle de la voiture ;
- Appliquer une politique de stationnement coordonnée et régulatrice ;
- Accorder mobilité et aménagement ;
- Information et Gestion de la mobilité ;
- Améliorer la logistique et la gestion des marchandises ;
- Améliorer la gouvernance pour garantir les objectifs d'Iris.

Le Plan Communal de Mobilité (PCM) de la commune de Woluwe-Saint-Lambert est en cours d'élaboration et vise à établir des objectifs de développement par rapport à cette thématique. Le Plan communal de Développement afin de ne pas répéter ce PCM ne traite pas directement de la problématique « mobilité ».

En outre le PCD énonce divers objectifs en matière de gestion des espaces publics qu'il souhaite conviviaux et de qualité. Des efforts seront alors générés sur le mobilier urbain et sur le réaménagement de certaines places comme la place Saint-Lambert.

6. Profil des aspects pertinents de la situation environnementale

6.1 Les zones susceptibles d'être touchées de manière notable

Certaines zones appelées « zones de développement » sont inscrites dans le PCD. Ces secteurs risquent d'être plus fortement impactés par le PCD puisqu'ils reflètent les priorités de développement de la commune :

- Le secteur George Henri ;
- Gulledelle ;
- Saint Luc ;
- Roodebeek ;
- Saint Lambert ;
- Le secteur Communautés ;
- Le Val d'or.

6.2 Les zones revêtant une importance particulière pour l'environnement

La vallée de la Woluwe :

Classée zone Natura 2000, la vallée de la Woluwe intègre différents espaces aux caractéristiques écologiques intéressantes :

La bande verte située le long du boulevard de la Woluwe fait partie intégrante de la vallée de la Woluwe. Les différents parcs, intégrés dans cette zone, sont reliés entre eux par de petites bandes de terrain verdurisées; elles sont d'ailleurs reprises en tant que terrains non constructibles sur la carte des espaces verts :

La rivière présente une valeur biologique très intéressante dont la qualité des eaux est surveillée par un réseau automatique d'appareils. Les eaux de la Woluwe, de qualité piscicole, présentent une qualité nettement meilleure que celle des eaux de la Senne à leur entrée à Bruxelles.

L'ensemble de cette vallée constitue un lieu privilégié pour l'observation de la faune avicole : serin cini, pic épeichette, rousserolle verderolle, alouette huppée, divers échassiers...

Les espaces verts de Woluwe-Saint-Lambert

La commune de Woluwe-Saint-Lambert présente une superficie d'espaces verts relativement importante. Ces parcs forment un bon potentiel écologique à préserver. Plusieurs parcs ont connu des phases de rénovation. La commune, avec l'IBGE (Bruxelles Environnement), valorise une gestion des espaces verts plus respectueuse pour l'environnement en évitant tous les pesticides et fongicides nocifs.

Les friches et terrains non affectés

Les terrains en friches possèdent des qualités écologiques souvent très intéressantes puisque la nature peut s'y développer sans contrôle aucun.

6.3 Les zones dans lesquelles est autorisée l'implantation d'établissements présentant un risque d'accident majeurs

La commune de Woluwe-Saint-Lambert n'accueille aucune zone de ce type et aucun établissement présentant un risque d'accident majeur.

7. Déclinaison des objectifs à travers des indicateurs

Rappelons que chaque indicateur sera par la suite décliné selon différentes années à l'échelle spatiale de la commune.

7.1 Développer durablement la ville dans la ville

7.1.1 Créer des centralités et les densifier

INDICATEURS	TYPE D'INDICATEUR	ACCESSIBILITÉ DES DONNÉES	SOURCES DES DONNÉES DISPONIBLES	REMARQUES
Evolution de la population	P	+	INS/Commune	
Evolution de la densité de population	P	+	Commune	
Nombre de logements construits /période de 5ans	R	+	INS/Commune	

-Indicateurs non renseignés pouvant être développés dans le cadre du suivi du PCD :

- Taux de vacances des commerces (E)
- Nombre de commerces ouverts sur une année (R)
- Nombre de places publiques réaménagées (R)

7.1.2 Développer des infrastructures de proximité en relation avec le développement de la commune

INDICATEURS	TYPE D'INDICATEUR	ACCESSIBILITÉ DES DONNÉES	SOURCES DES DONNÉES DISPONIBLES	REMARQUES
Taux de natalité	P	+	Observatoire de la santé et du social / DGSIE	

-Indicateurs non renseignés pouvant être développés dans le cadre du suivi du PCD :

- Nombre de terrains multisports pour 1000 habitants (R)
- Nombre d'infrastructures de proximité (R)
- Nombre de places créées par infrastructure de proximité (R)

7.1.3 Inscrire le développement de la commune dans son capital bâti et/ou naturel

INDICATEURS	TYPE D'INDICATEUR	ACCESSIBILITÉ DES DONNÉES	SOURCES DES DONNÉES DISPONIBLE	REMARQUES
Part des bâtiments classés	E	+	AATL/Commune	
Nombre de primes pour l'embellissement des façades (pour 1000 ménages) (‰)	R	++	AATL/DGSIE	
Consommation d'eau	E	+	Hydrobru	

-Indicateurs non renseignés pouvant être développés dans le cadre du suivi du PCD :

- Nombre de m² d'espaces verts supplémentaires (R)
- Nombre de m² d'espaces récréatifs créés (R)
- Pourcentage de logements insalubres (P)
- Surface d'espaces publics par habitants (R)

7.1.4 Augmenter la perméabilité des sols

INDICATEURS	TYPE D'INDICATEUR	ACCESSIBILITÉ DES DONNÉES	SOURCES DES DONNÉES DISPONIBLE	REMARQUES
% de surfaces perméables	E	++	ULBA-IGEAT	
Evolution des surfaces non bâties	E	+	ACED-DGSIE	

-Indicateurs non renseignés pouvant être développés dans le cadre du suivi du PCD :

- Nombre de zones sensibles (E)
- Nombre de toitures vertes mises en place (R)
- Nombre de km d'égouts rénovés (R)

7.1.5 Se réappropriier les espaces bâtis non occupés

-Indicateurs non renseignés pouvant être développés dans le cadre du suivi du PCD :

- Nombre de démolitions de bâtiments vides (R)
- Nombre de taxes perçues sur les bâtiments inoccupés (R)
- Nombre de permis délivrés dans le cas d'un changement d'affectation (E)

7.1.6 Améliorer la mobilité douce, les transports en commun et les accès PMR

INDICATEURS	TYPE D'INDICATEUR	ACCESSIBILITÉ DES DONNÉES	SOURCES DES DONNÉES DISPONIBLE	REMARQUES
Nombre de km de pistes cyclables créées	R	++	Commune	Les pistes cyclables concernent les pistes hors voiries et les bandes dessinées sur la voirie sur lesquelles la circulation automobile est interdite.

-Indicateurs non renseignés pouvant être développés dans le cadre du suivi du PCD :

- Nombre de nouveaux logements construits à moins de 300m d'un arrêt de TC (R)
- Nombre de km de cheminements piétons aménagés ou requalifiés (R)
- Evolution des budgets dédiés à la mise en accessibilité de la commune pour les PMR (R)

7.1.7 Inscrire la rénovation urbaine dans une diminution de la consommation d'énergie

INDICATEURS	TYPE D'INDICATEUR	ACCESSIBILITÉ DES DONNÉES	SOURCES DES DONNÉES DISPONIBLE	REMARQUES
Consommation énergétique : Electricité	E	+	IRIS	
Consommation d'énergie : Gaz	E	+	IRIS	
Permis de bâtir délivrés pour des rénovations à caractère résidentielles	R	+	Stat bel	
Nombre de primes de rénovation délivrés pour 1000 ménages	R	+	AATL/DGSIE	

-Indicateurs non renseignés pouvant être développés dans le cadre du suivi du PCD :

- Nombre de toitures mal isolées (R)
- Nombre de primes et incitateurs fiscaux délivrés (R)

7.2 Soutenir les diversités sur l'ensemble du territoire communal

7.2.1 Garantir une diversité sociale, spatiale et fonctionnelle

INDICATEURS	TYPE D'INDICATEUR	ACCESSIBILITÉ DES DONNÉES	SOURCES DES DONNÉES DISPONIBLE	REMARQUES
Proportion de la population étrangère dans la population totale	E	+	Registre national	
Proportion des bénéficiaires du RIS dans la population en âge de travailler	E	+	SSP intégration sociale	

-Indicateurs non renseignés pouvant être développés dans le cadre du suivi du PCD :

- Nombre de commerces créés (E)

7.2.2 Diversifier les types de logements

INDICATEURS	TYPE D'INDICATEUR	ACCESSIBILITÉ DES DONNÉES	SOURCES DES DONNÉES DISPONIBLE	REMARQUES
Part des propriétaires	E	+	DGSIE	
Nombre de logement sociaux	R	+	SLRB	

-Indicateurs non renseignés pouvant être développés dans le cadre du suivi du PCD :

- Nombre de grands logements (E)
- Nombre de petits logements (E)
- Proportion de maisons par rapport aux appartements (E)

7.2.3 Assurer la pérennité des commerces

-Indicateurs non renseignés pouvant être développés dans le cadre du suivi du PCD :

- Nombre de commerces ouverts (E)
- Nombre de rez de chaussées commerciaux vides (P)

7.2.4 Proposer une offre culturelle, sportive et sociale diversifiée

INDICATEURS	TYPE D'INDICATEUR	ACCESSIBILITÉ DES DONNÉES	SOURCES DES DONNÉES DISPONIBLE	REMARQUES
Capacité d'accueil en crèches	E	++	IRIS/Commune	

-Indicateurs non renseignés pouvant être développés dans le cadre du suivi du PCD :

- Nombre de manifestations (culturelles sportives, sociales) organisées (E)
- Nombre d'associations culturelles et sportives (E)
- Nombre de services communaux et d'équipements pour 1000 habitants (E)
- Nombre d'activités relevant de l'économie sociale et solidaire (E)
- Evolution des budgets communaux dédiés au sport, à la culture et aux affaires sociales (R)

7.2.5 Soutenir le développement durable d'activités compatibles avec la fonction résidentielle

INDICATEURS	TYPE D'INDICATEUR	ACCESSIBILITÉ DES DONNÉES	SOURCES DES DONNÉES DISPONIBLE	REMARQUES
Nombre de permis d'environnement délivrés.	E	+	Commune/IBGE	
Superficie plancher de bureau	P	+	AATL/ Observatoire des bureaux	
Proportion de bâtiments non résidentiels sur le total de bâtiments de la commune	P	+	ACED - DGSIE	

-Indicateurs non renseignés pouvant être développés dans le cadre du suivi du PCD :

- Indice d'appréciation de la tranquillité du voisinage (environnement sonore) (E)
- Indice d'appréciation de l'offre d'espaces verts de proximité par les ménages bruxellois ventilé par commune (E)

7.3 Tirer profit de la position de la commune dans l'espace interrégional

7.3.1 Valoriser les portes de ville, les accès à la commune

-Indicateurs non renseignés pouvant être développés dans le cadre du suivi du PCD :

- Nombre de m² plantés (R)
- Nombre de tronçons de voiries de type boulevards, chaussées, rénovés (R)

7.3.2 Assurer une meilleure intégration des équipements régionaux dans la vie communale et le tissu urbain

INDICATEURS	TYPE D'INDICATEUR	ACCESSIBILITÉ DES DONNÉES	SOURCES DES DONNÉES DISPONIBLE	REMARQUES
Nombre de nuitée passée dans la commune (tourisme)	E	+	INS/Commune	

-Indicateurs non renseignés pouvant être développés dans le cadre du suivi du PCD :

- Nombre de dispositifs et aménagements à destination des riverains mis en place (R)
- Nombre d'équipements régionaux (E)

8. Choix d'indicateurs pouvant mesurer un développement durable correct du territoire communal

Au regard des données existantes, l'analyse ci-après se basera essentiellement sur l'échelle communale.

Les indicateurs permettront de montrer l'évolution générale de la commune avant la mise en place du PCD et les évolutions à venir suivant deux hypothèses :

- Evolution des indicateurs si le PCD n'est pas mis en place ;
- Evolution des indicateurs si le PCD est mis en place.

L'évolution des indicateurs représente des estimations de progression basées sur les mesures prises par le PCD. En fonction des mesures stratégiques issues du PCD, nous avons estimé des évolutions probables sur les différents indicateurs pour les années 2015, 2020 et 2025.

Sur plusieurs de ces indicateurs, le PCD a pour ambition, non pas de créer des ruptures de tendances au niveau du périmètre global, mais plutôt d'orienter de manière pertinente le développement de la commune.

L'étude de ces indicateurs à une échelle plus fine permettrait par conséquent de mesurer davantage les impacts du PCD, et les nouvelles dynamiques engagées dans les différents quartiers.

De ce fait, une des préconisations de ce RIE pourrait être **la mise en place d'une batterie d'indicateurs de suivis au niveau des secteurs statistiques ou d'une division spatiale proche**, échelle plus précise permettant une analyse spatiale plus fine.

Ces indicateurs pourraient être ceux présentés ci-dessous. Toutes les sources des indicateurs sont indiquées dans les tableaux de la partie précédente.



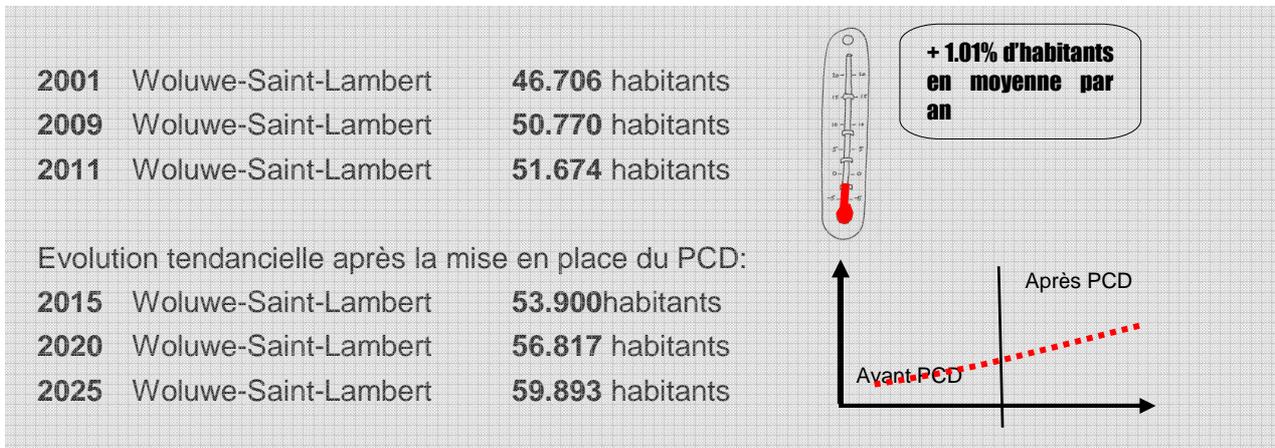
Figure 1 : Carte des communes de la région Bruxelles-Capitale

(Source : <http://www.observatbru.be>)

Développer durablement la ville dans la ville

8.1.1 Créer des centralités et les densifier

8.1.1.1 Evolution de la population.



La commune de Woluwe-Saint-Lambert a connu au cours des 10 dernières années une croissance démographique relativement importante avoisinant les 10%.

Evolution si le PCD n'est pas mis en place	Etant donné le contexte démographique, la population devrait continuer à croître dans les années à venir. Cette croissance pourrait s'avérer inégale selon les quartiers, certains se vidant de leur population alors que d'autres connaîtraient une croissance importante.
Evolution si le PCD est mis en place	La population continuera à croître. Cette croissance pourra être maîtrisée et harmonisée en fonction des potentialités de chacun des territoires et en développant des actions sur certaines zones polarisatrices.

8.1.1.2 Evolution de la densité de population

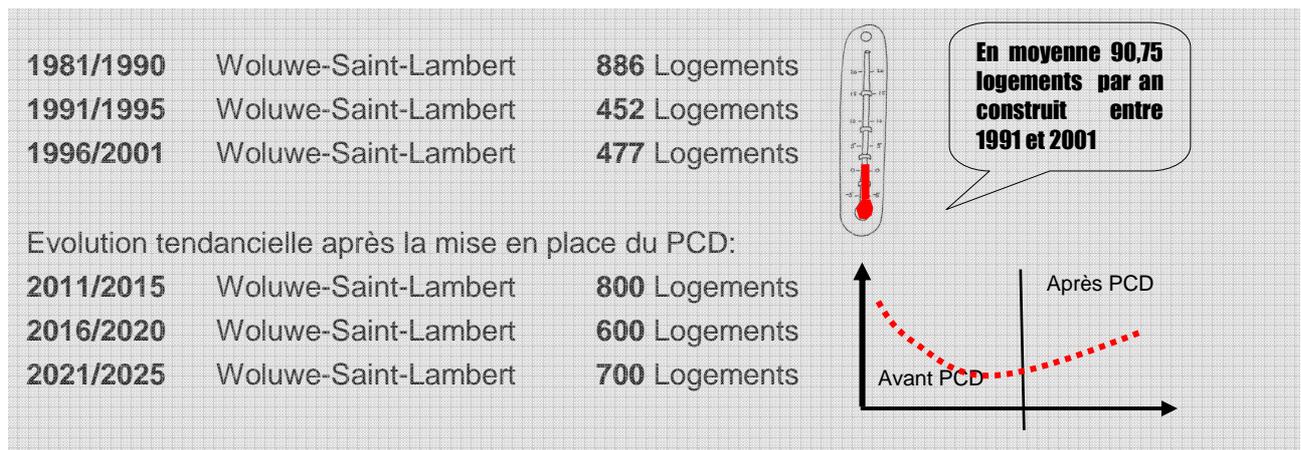


La commune de Woluwe-Saint-Lambert présente une densité de population importante proche de la moyenne régionale et largement supérieure à celle observée en Belgique (20

fois supérieur environ), justifiée par sa proximité et son insertion au sein de l'agglomération bruxelloise.

Evolution si le PCD n'est pas mis en place	La densité de population n'a cessé de croître entre 2001 et 2008. Etant donné la demande de logement, la croissance de la population et la pression foncière sur la commune, celle-ci devrait continuer de croître parallèlement à la courbe de population.
Evolution si le PCD est mis en place	L'application du PCD participera à l'augmentation de la densité (continuité de tendance). Etant donné que le PCD vise à renforcer les centralités, c'est donc dans des zones choisies que la densité devrait croître le plus rapidement, permettant ainsi d'atténuer les phénomènes d'étalement urbain et de réduire la pression foncière autour des espaces naturels.

8.1.1.3 Nombre de logements construits



Le nombre de nouveaux logements construits connaît une diminution à partir du début des années 90. Le faible nombre de logements construits au cours de cette période ne saurait répondre aux besoins démographiques importants que connaît cette commune.

Evolution si le PCD n'est pas mis en place	La commune fortement urbanisée n'offre plus beaucoup d'opportunités foncières mise à part au niveau du PPAS 60 ter.
Evolution si le PCD est mis en place	Investigation de toutes les opportunités foncières envisageables dans les zones pouvant représenter des centralités dans la commune Augmentation régulière du nombre de logements construits compensé par les efforts réalisés dans le domaine de la rénovation urbaine.

8.1.2 Développer des infrastructures de proximité en relation avec le développement de la commune

8.1.2.1 Taux de natalité



Le taux de natalité est en progression depuis le début des années 2000.

Evolution si le PCD n'est pas mis en place	Le taux de natalité pourrait continuer à croître légèrement du fait du renouvellement des populations et de l'arrivée de populations plus jeunes.
Evolution si le PCD est mis en place	Etant donné la politique volontariste du PCD visant à offrir des logements à toutes les catégories de population et notamment les personnes aux revenus moyens pouvant correspondre au jeunes couple, le taux de natalité pourrait croître plus rapidement. Cet accroissement du taux de natalité associé à l'essor démographique entrainera de nouveaux besoins en termes d'infrastructures.

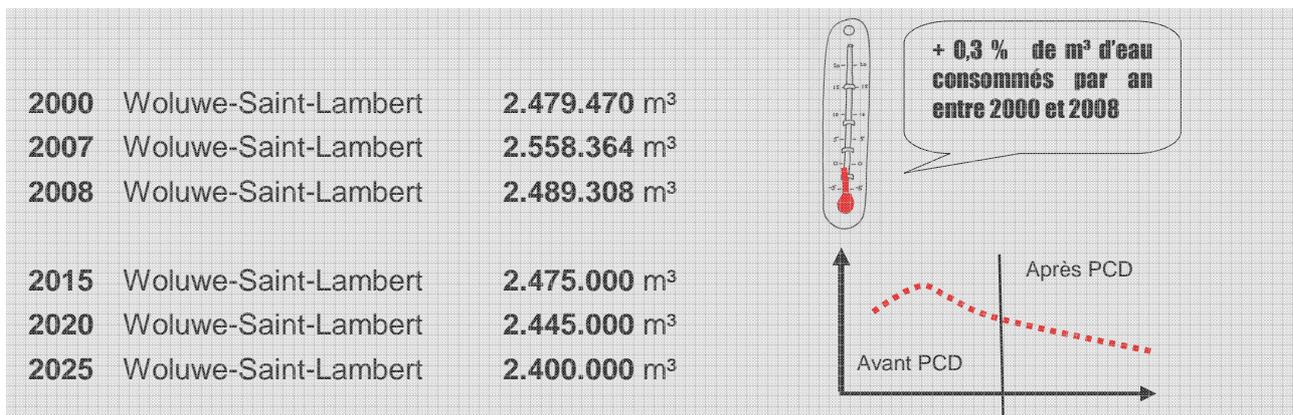
8.1.2.2 Nombre de primes à l'embellissement des façades (pour 1000 ménages)



Le nombre de primes à l'embellissement des façades octroyé pour 1000 ménages a connu une chute en 2009, ce qui ne semble pas justifié par une absence de demande et/ou de besoin en ce sens.

<p>Evolution si le PCD n'est pas mis en place</p>	<p>Cette tendance à la baisse pourrait persévérer si aucune action n'est mise en œuvre dans ce domaine.</p> <p>Cependant d'autres démarches complémentaires sont déjà prévues pour la réhabilitation de certains biens notamment au niveau de l'avenue George Henri. Un des objectifs étant de redynamiser le commerce dans le secteur.</p>
<p>Evolution si le PCD est mis en place</p>	<p>Etant donné la mesure du PCD visant à valoriser le patrimoine, ces actions visant à l'embellissement des façades devraient continuer à prendre de l'ampleur.</p> <p>Le nombre de primes délivrés devrait donc croître et des actions supplémentaires pourraient naître.</p>

8.1.2.3 Consommation d'eau

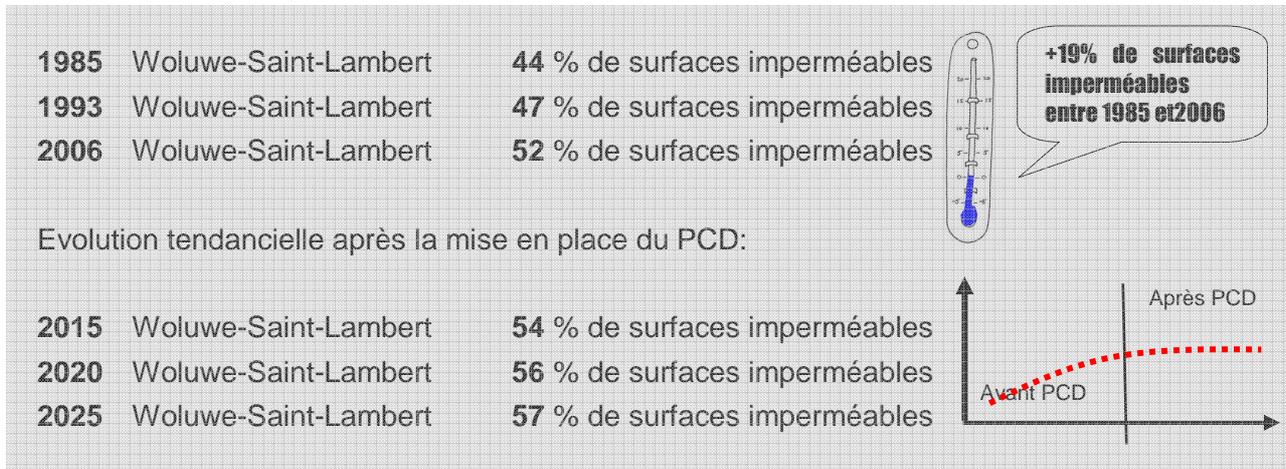


La tendance actuelle est aux économies d'énergies et à la gestion des ressources, tendance nécessaire au regard des tensions hydriques observés au cours des dernières années sur l'ensemble de la Belgique.

<p>Evolution si le PCD n'est pas mis en place</p>	<p>Même sans PCD, il se peut que la consommation d'eau stagne voir régresse dans les décennies à venir.</p>
<p>Evolution si le PCD est mis en place</p>	<p>Le PCD vise à mieux prendre en compte les ressources naturelles lors du développement de la commune. Il devrait donc pousser dans le sens des économies de consommation d'eau.</p>

8.1.3 Augmenter la perméabilité des sols

8.1.3.1 Evolution de la proportion de surfaces imperméables



L'imperméabilisation des sols dans la commune a connu une progression de 19% ce qui est sensiblement proche de la moyenne régionale (21%).

Evolution si le PCD n'est pas mis en place	Sans politique stricte et claire visant à densifier et limiter l'urbanisation de nouvelles surfaces, l'artificialisation des sols risque de continuer impliquant l'augmentation de nombreux risques (inondations, baisse du niveau des nappes, etc.).
Evolution si le PCD est mis en place	Le PCD vise à maîtriser ses espaces. Ainsi il est à prévoir une légère augmentation dans l'évolution des sols imperméables. En effet, si la commune souhaite protéger ses zones naturelles, réutiliser les bâtiments de bureaux vacants et densifier les lieux centraux, l'urbanisation se poursuivra encore quelque peu notamment au niveau du PPAS 60ter.

8.1.3.2 Evolution des surfaces non bâties



La consommation foncière, notamment visant à répondre aux besoins en matière de logement, a engendré au cours des 10 dernières années une diminution importante des surfaces non bâties.

Evolution si le PCD n'est pas mis en place	La diminution des surfaces non bâties risque de se poursuivre, cela afin de répondre à la demande en logements.
Evolution si le PCD est mis en place	Le PCD vise à maîtriser ses espaces. Ainsi il est à prévoir une légère augmentation dans l'évolution des sols imperméables. En effet, si la commune souhaite protéger ses zones naturelles, réutiliser les bâtiments de bureaux vacants et densifier les lieux centraux, l'urbanisation se poursuivra encore quelque peu notamment au niveau du PPAS 60ter.

8.1.4 Améliorer la mobilité douce, les transports en commun et les accès PMR

8.1.4.1 Nombre de km de pistes cyclables



Le nombre de kilomètres de pistes de cyclables créées a fortement diminué depuis l'année 2008, baisse qui ne semble pas être totalement justifiable au regard du réseau existant, des possibilités d'extension et de la demande croissance en matière de mobilité alternative.

Evolution si le PCD n'est pas mis en place	Un Plan Communal de Mobilité est en cours d'élaboration. Ainsi le réseau de piste cyclable devrait être développé.
Evolution si le PCD est mis en place	Le Plan Communal de Mobilité est en cours de réalisation et participera à la mise en cohérence des nouveaux projets de pistes cyclables ce qui devrait permettre d'augmenter le nombre de km de pistes créées par année. Le PCD appuie les prescriptions du PCM.

8.1.5 Inscrire la rénovation urbaine dans une diminution de la consommation d'énergie

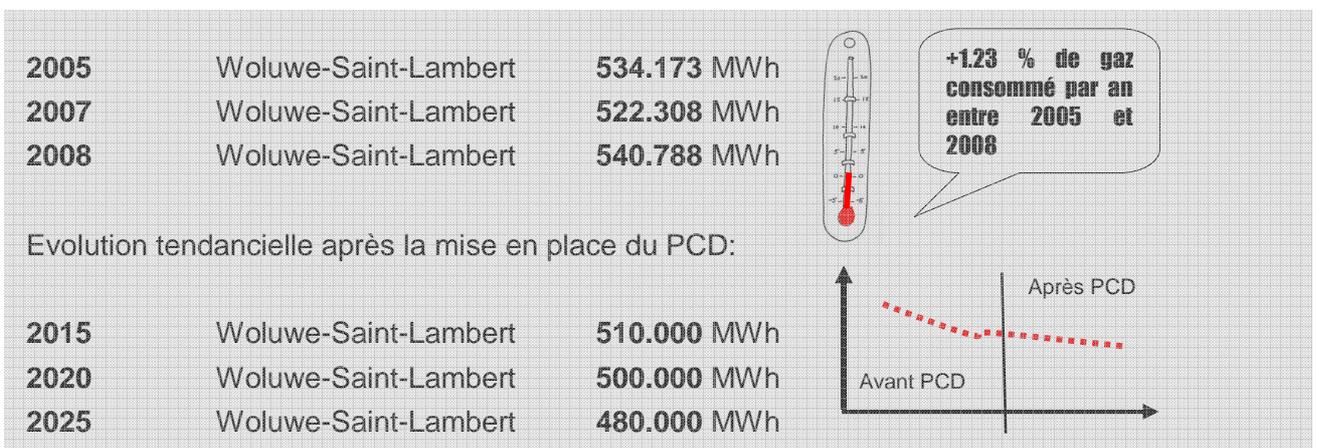
8.1.5.1 Consommation énergétique : L'électricité



La tendance générale actuelle est à la baisse des consommations énergétiques, en raison notamment de l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments mais aussi des appareils ménagers et industriels.

Evolution si le PCD n'est pas mis en place	Cette tendance devrait se poursuivre, sans pour autant répondre aux objectifs au niveau international (division par 2 des émissions de Gaz à effet de serre d'ici 2050).
Evolution si le PCD est mis en place	La mise en place du PCD permettra d'accentuer la diminution des consommations d'énergie par différentes mesures : réaliser un audit énergétique du parc de logements sociaux et mettre en place des mesures visant à réduire ces consommations ; mettre en œuvre le programme du Plan Communal de Mobilité valorisant les modes doux et les transports en commun.

8.1.5.2 Consommation énergétique : Le gaz



La tendance générale actuelle est à la baisse des consommations énergétiques en raison notamment de l'amélioration de l'efficacité énergétique des nouvelles constructions.

Evolution si le PCD n'est pas mis en place	Cette tendance devrait se poursuivre sans pour autant répondre aux objectifs au niveau international (division par la 2 des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050).
Evolution si le PCD est mis en place	La mise en place du PCD permettra d'accroître la diminution des consommations d'énergie par différentes mesures : réaliser un audit énergétique du parc de logements sociaux et mettre en place des mesures visant à réduire ces consommations ; mettre en œuvre le programme du Plan Communal de Mobilité valorisant les modes doux et les transports en commun.

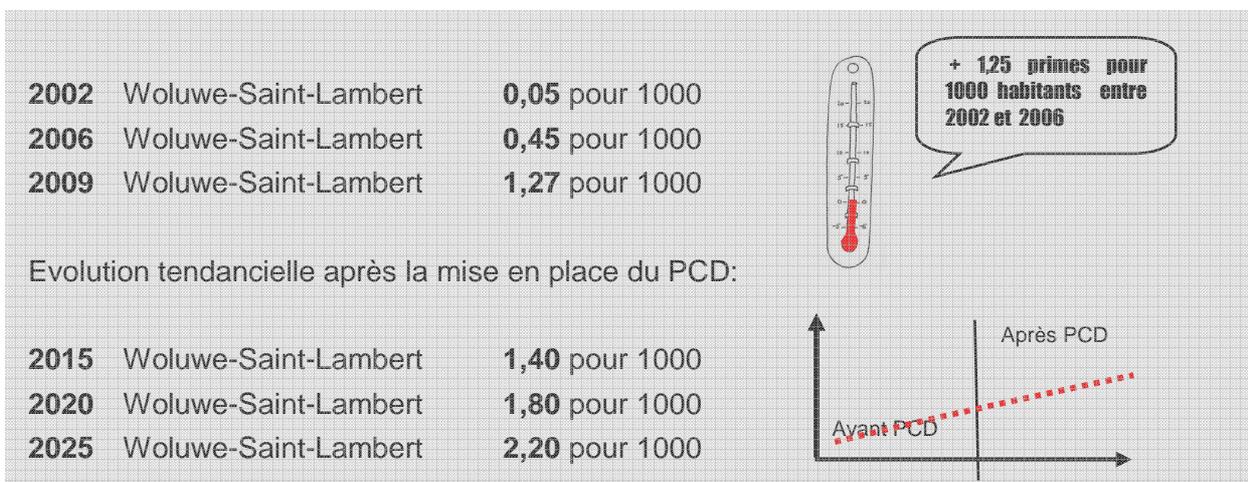
8.1.5.3 Nombre de permis de bâtir délivrés pour des rénovations à caractère résidentiel



Nous observons une progression générale du nombre de permis de bâtir délivrés dans le cadre de rénovations sur la dernière décennie.

Evolution si le PCD n'est pas mis en place	La progression devrait se poursuivre car des primes sont délivrées par la région pour certains travaux de rénovation.
Evolution si le PCD est mis en place	La commune peut inciter la population à engager des travaux de rénovation par différents moyens (primes, campagne de communication, etc.) Le PCD par différentes mesures (valorisation du patrimoine bâti, réduction des consommations énergétiques, etc.) vise à promouvoir ces travaux, qui devraient voir leur nombre augmenter ces prochaines années.

8.1.5.4 Nombre de primes de rénovation pour 1000 ménages



La commune de Woluwe-Saint-Lambert a vu le nombre de primes de rénovation pour 1000 ménages connaître une forte croissance à partir de la fin de la décennie 2000-2010, période concordant avec la prise de conscience de l'impératif environnemental par les acteurs publics et les résidents, et de la très forte augmentation des coûts de l'énergie.

Evolution si le PCD n'est pas mis en place	Le nombre de primes de rénovations délivré à tendance à augmenter.
Evolution si le PCD est mis en place	La mise en place du PCD permettra de mieux encadrer la progression du nombre de primes délivrées.

8.2 Soutenir les diversités sur l'ensemble du territoire communale

8.2.1 Garantir une diversité sociale, spatiale et fonctionnelle

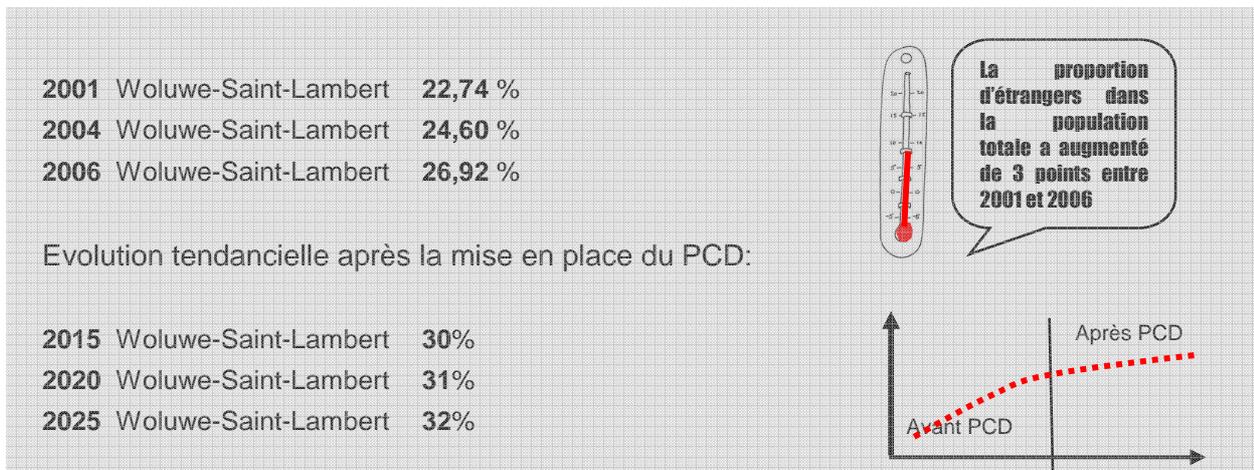
8.2.1.1 Proportion de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS) sur la population en âge de travailler (18-64 ans)



La proportion de bénéficiaire du RIS a tendance à augmenter, une tendance similaire à celle observée sur l'ensemble de la Belgique. Etant donné l'évolution croissante de la population, le nombre de bénéficiaire du RIS augmente plus vite.

Evolution si le PCD n'est pas mis en place	La proportion de bénéficiaire du RIS a tendance à augmenter. Cette proportion pourrait se stabiliser si rien n'est fait pour l'accueil des populations en difficulté.
Evolution si le PCD est mis en place	Etant donné la volonté de la commune à diversifier son offre en logement, la construction de logements moyens devrait augmenter. Ainsi les personnes disposant de faibles revenus pourraient être en mesure de s'installer dans la commune. Parallèlement, le PCD vise au développement économique de la commune. Ainsi, le nombre de bénéficiaire du RIS pourrait évoluer à la baisse.

8.2.1.2 Evolution de la proportion de la population étrangère habitant la commune

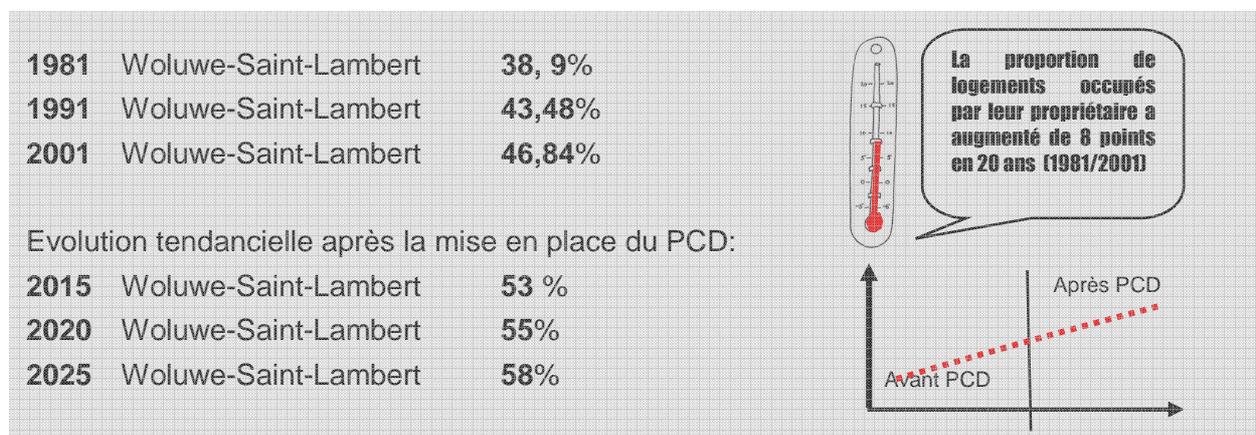


La proportion de la population étrangère dans la population totale a tendance à augmenter assez rapidement comme c'est le cas sur l'ensemble de la région de Bruxelles-Capitale (renforcement des institutions communautaires, etc.).

Evolution si le PCD n'est pas mis en place	Si l'évolution suit la progression de la dernière décennie, la population étrangère pourrait devenir majoritaire dans la commune d'ici quelques années. Elle représente plus d'un quart de celle-ci à l'heure actuelle.
Evolution si le PCD est mis en place	Le PCD vise à accompagner les mutations du territoire et prône la diversité sociale. Ainsi la population étrangère devrait continuer à croître puis se stabiliser. Bien entendu des facteurs externes à la commune conditionnent cette évolution, tels que les évolutions observées au niveau des institutions européennes (création d'emplois par exemple).

8.2.2 Favoriser l'accès au logement pour tous

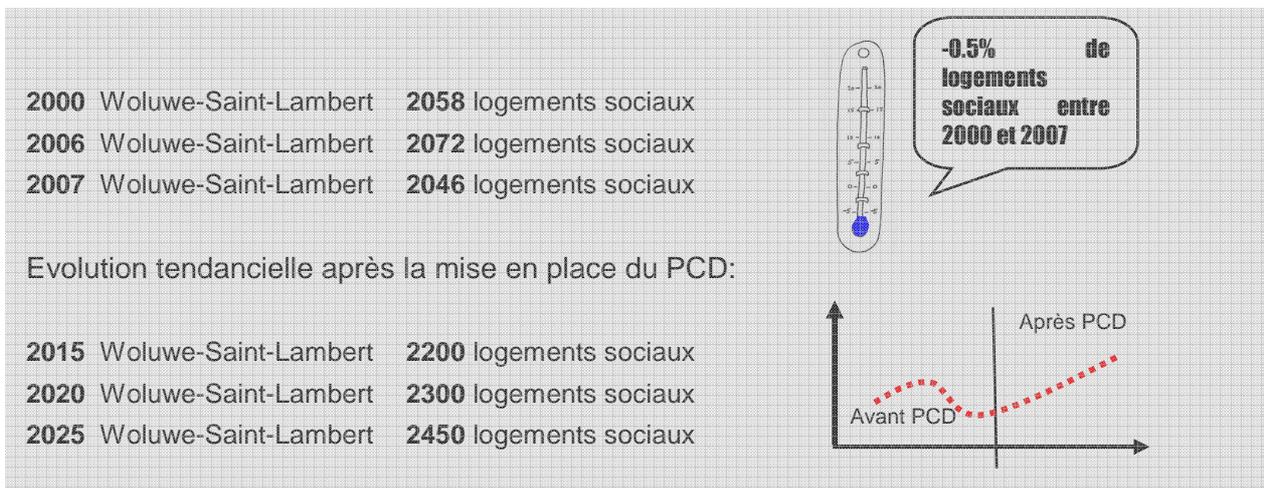
8.2.2.1 Part des logements occupés par leur propriétaire



La proportion de propriétaires habitants leur logement est en constante progression depuis 20 ans et dépasse la moyenne régionale. Ce phénomène démontre que le parcours résidentiel des ménages est en progression, et que le taux de logements en location diminue.

Evolution si le PCD n'est pas mis en place	Le taux de propriétaires habitants leur logement devrait continuer à progresser. Ce phénomène dépend aussi de facteurs extérieurs et de l'évolution des prix de l'immobilier.
Evolution si le PCD est mis en place	Le PCD vise à construire des logements moyens répondant à une demande de ménages aux revenus moyens. Cette mesure devrait donc faire progresser le taux de propriétaires habitants leur logement.

8.2.2.2 Evolution du parc de logements sociaux

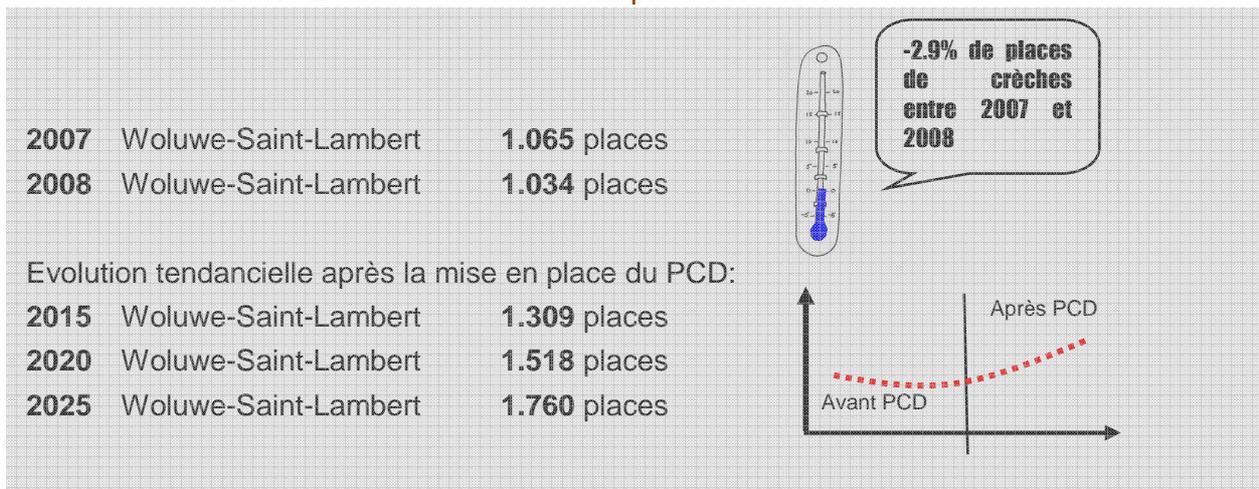


Bien que la commune soit relativement bien pourvue en logement sociaux (plus de 10 %), la construction de nouveaux logements sociaux semble être faible depuis le milieu des années 2000 sans pour autant que cela soit justifié (augmentation du nombre de bénéficiaires du RIS).

<p>Evolution si le PCD n'est pas mis en place</p>	<p>Sans politique en faveur de ce type de logement, la production pourrait stagner.</p> <p>Au regard de l'augmentation des prix du foncier, l'absence de logement sociaux risque d'exclure une population aux revenus ne répondant pas aux exigences nécessaires pour acquérir un bien.</p>
<p>Evolution si le PCD est mis en place</p>	<p>Etant donné la volonté de la commune de diversifier son offre de logement, la construction de logements sociaux devrait augmenter. A ce titre des permis d'urbanisme ont été délivrés en 2010 pour deux projets Konkel-Stockel et Brel-Spiruline prévoyant la construction de nouveaux logements sociaux et logements moyens.</p> <p>L'application du PCD sera nécessaire pour offrir un parcours résidentiel répondant aux besoins de l'ensemble des profils socio-économiques de ce territoire.</p>

8.2.3 Proposer une offre culturelle, sportive et sociale diversifiée.

8.2.3.1 Evolution du nombre de places en crèche

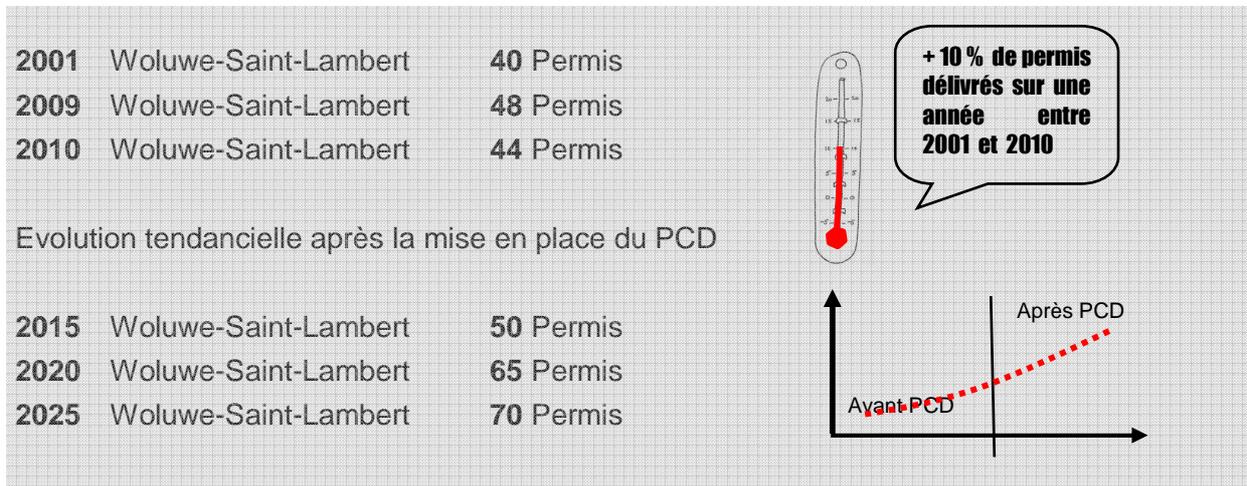


Le nombre de places en crèche a diminué au cours des années 2007/2008 ce qui ne semble pas être justifié au regard de la croissance démographique observée sur ce territoire. Parallèlement le taux de hors commune (enfants domiciliés hors de la commune placés dans les crèches communales) est relativement bas (0,03% en 2011) et diminue depuis 2008.

<p>Evolution si le PCD n'est pas mis en place</p>	<p>Etant donné le manque de place, la commune devrait répondre aux besoins de la population. Cependant les projets de création de places pour l'accueil des 0-3 ans pourraient prendre du temps à sortir de terre.</p>
<p>Evolution si le PCD est mis en place</p>	<p>Le PCD pointe du doigt les problèmes liés à l'accueil des 0-3ans. Une politique visant à mieux intégrer les besoins en équipement vis-à-vis de la densité de population devrait permettre de rééquilibrer peu à peu le déficit de place, de répondre aux besoins démographiques de ce territoire et de maintenir par conséquent les populations jeunes.</p>

8.2.4 Soutenir le Développement durable d'activités compatibles avec la fonction résidentielle

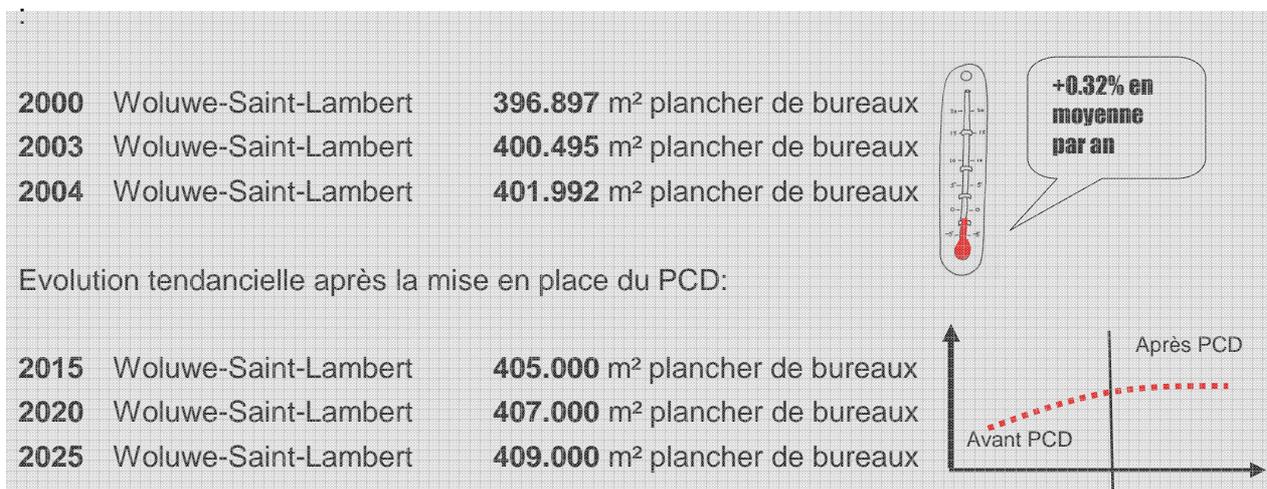
8.2.4.1 Nombre de permis d'environnement délivrés sur une année



Les permis d'environnement sont délivrés de façon régulière.

Evolution si le PCD n'est pas mis en place	L'affirmation du caractère résidentiel de la commune pourrait à terme nuire au développement économique et impliquer une diminution des installations d'activités.
Evolution si le PCD est mis en place	Etant donné la volonté de conserver un certain équilibre entre activités économiques et fonctions résidentielles, la commune poursuivra le contrôle des activités par le biais notamment des permis d'environnement.

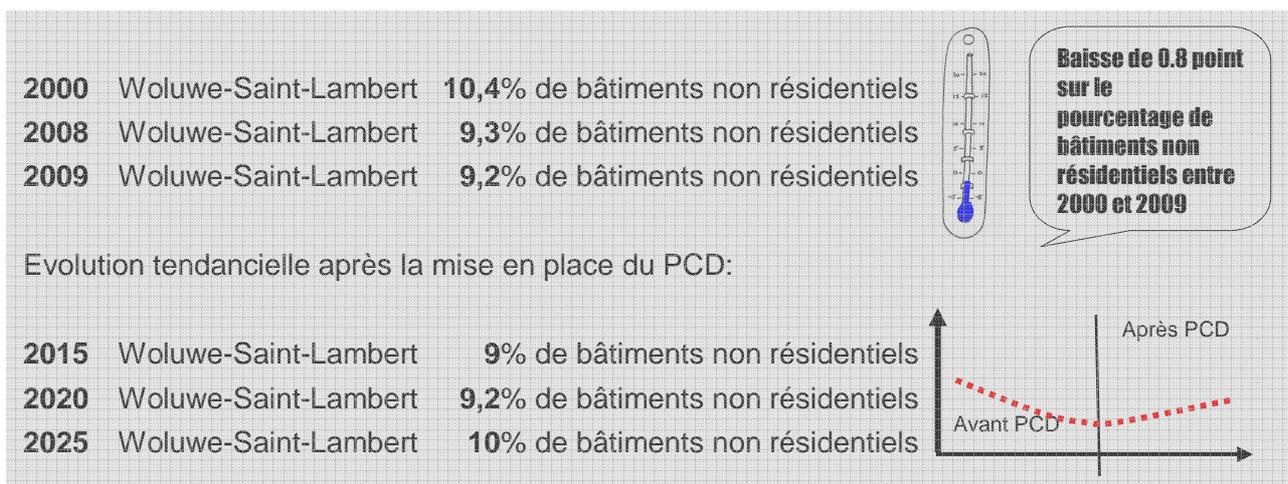
8.2.4.2 Evolution de la superficie de bureaux



Le nombre de m² plancher de bureau a connu au cours des dernières années une faible augmentation.

Evolution si le PCD n'est pas mis en place	Vu la position stratégique de la commune (proche de Bruxelles), le nombre de bureaux construits pourrait augmenter les prochaines années. Sans PCD, ces nouveaux bureaux risquent d'être localisés sur des terrains actuellement non bâtis
Evolution si le PCD est mis en place	Une des mesures du PCD vise à reconvertir les immeubles de bureaux vacants et de limiter l'implantation de nouvelles constructions dans des zones de d'activités. La superficie plancher de bureau devrait donc se stabiliser et ne pas consommer d'espaces non bâtis

8.2.4.3 Proportion de bâtiments non résidentiels sur le total de bâtiments de la commune



Les bâtiments résidentiels ont tendance peu à peu à grignoter les bâtiments accueillants d'autres fonctions, une tendance qui pourrait à terme « exclure les activités économiques de ce territoire » et affirmer ainsi la fonction résidentielle de Woluwe-Saint-Lambert.

Evolution si le PCD n'est pas mis en place	La tendance pourrait s'accroître au risque de voir certains quartiers dynamiques et accueillant diverses activités se tourner vers la monofonctionnalité résidentielle.
Evolution si le PCD est mis en place	Le PCD vise à diversifier les fonctions tout en prenant en compte les besoins des habitants. Le maintien d'un pourcentage suffisant d'activités par rapport à la population est donc à prévoir.

8.3 Tirer profit de la position de la commune dans l'espace inter-régional-

8.3.1 Assurer une meilleure intégration des équipements régionaux dans la vie communale et dans le tissu urbain

8.3.1.1 Nombre de nuitées (tourisme)

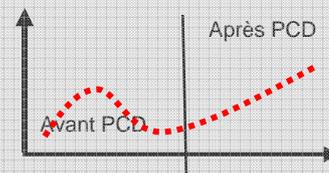
2007	Woluwe-Saint-Lambert	57.242 nuitées
2008	Woluwe-Saint-Lambert	61.710 nuitées
2009	Woluwe-Saint-Lambert	60.293 nuitées
2010	Woluwe-Saint-Lambert	57.469 nuitées



-4.7% de nuitée par an entre 2009 et 2010.

Evolution tendancielle après la mise en place du PCD:

2015	Woluwe-Saint-Lambert	62.000 nuitées
2020	Woluwe-Saint-Lambert	63.000 nuitées
2025	Woluwe-Saint-Lambert	65.000 nuitées



Le nombre de nuitée semble stagner depuis quelques années alors que ce territoire présente un potentiel touristique (notamment d'affaire) important.

Evolution si le PCD n'est pas mis en place	Les nuitées par années pourraient stagner si aucune stratégie de développement n'est formulée à ce sujet.
Evolution si le PCD est mis en place	Etant donné la volonté de la commune à tirer profit de sa position dans l'espace inter-régional, l'offre en hébergement devrait progresser. Positionnée non loin des institutions européennes, la commune pourrait promouvoir cette localisation et son accessibilité pour bénéficier d'un tourisme d'affaire et de détente lié aux activités bruxelloises. Notons l'arrivée de l'hôtel Ramada complétant ainsi l'offre communale.

9. Analyse de l'évolution de ces indicateurs par la mise en place du PCD et interactions éventuelles à travers les dimensions écologiques

Après avoir dressé un aperçu général des évolutions à venir en vue de la mise en place de l'ensemble des mesures du PCD, nous allons décrire pour chaque dimension les conséquences environnementales induites. Pour chacune d'entre elles nous distinguerons des indicateurs d'Etat, de Pression et de Réponse (développés précédemment) nous permettant de juger des conséquences de la mise en œuvre du PCD sur son environnement. Cette partie nous permettra aussi d'évaluer les conséquences environnementales si le PCD n'est pas mis en œuvre.

Certains indicateurs provoquant une pression sur une dimension précise pourront alors être rééquilibrés par l'évolution d'autres indicateurs formulant des réponses aux problématiques posées.

Ainsi, un code couleur permettra de montrer pour chaque indicateur si son impact est positif ou négatif sur la dimension étudiée.

-  Incidence négative
-  Incidence positive faible ou indirecte
-  Incidence positive

Pour déterminer le code couleur deux questions se sont posées :

- L'évolution de l'indicateur avant la mise en place du PCD était-elle favorable à cette dimension ?
- L'évolution de l'indicateur après la mise en place du PCD sera-t-elle favorable à cette dimension ?

Ainsi les conséquences de la mise en place du PCD sont clairement énoncées même si rappelons-le, elles se basent sur des estimations de progression.

9.1 Respects des équilibres écologiques

Type d'indicateur	Indicateur	Indicateur positif/ négatif pour la dimension (au vu de l'évolution sans la mise en œuvre du PCD)	Indicateur positif/ négatif pour la dimension (au vu de l'évolution après la mise en œuvre du PCD)
Indicateurs d'Etat	<i>Evolution de la proportion de surfaces imperméables</i>	-	+
	<i>Evolution des surfaces non bâties</i>	-	+
Indicateurs de Pression	<i>Evolution de la population</i>	-	-
	<i>Evolution de la densité</i>	-	-
	<i>Nombre de logements construits</i>	-	-
	<i>Evolution de la superficie plancher de bureaux</i>	-	+
Indicateur de Réponse	<i>Nombre de permis d'environnement délivrés</i>	++	++

Situation actuelle :

La commune de Woluwe-Saint-Lambert concentre des zones dont la valeur biologique est intéressante (Vallée de la Woluwe). De manière générale, la commune est dotée de nombreux espaces de verdure, prisés par les habitants (64ha d'espaces verts soit 8% du territoire).

La surface d'espaces non bâtis a tendance à se réduire d'années en années (-8,6% entre 2000 et 2007) du fait d'une réelle pression démographique et urbaine.

Cependant certaines mesures du PCD pourront compenser ou limiter ce constat.

Mesures ayant un impact négatif sur cette dimension :

- Malgré le PCD, l'arrivée de nouvelles populations et la construction en parallèle de nouveaux logements auront tendance à augmenter les surfaces artificialisées, ce qui impactera les milieux en place.

Mesures évitant toute dégradation de cette dimension :

- Une des mesures du PCD vise à densifier les centralités. Ainsi, la transformation des surfaces non bâties en surfaces bâties devrait s'amoinrir, limitant ainsi l'artificialisation des sols (notamment des les zones naturelles et les zones moins denses).
- Le PCD vise à refuser la création de nouvelles zones de bureaux mais à reconvertir les bâtiments de bureaux vacants (en logements, équipements, etc.). L'extension de l'urbanisation sur des surfaces non bâties et sur des espaces naturels sera alors au maximum évitée.

Mesures compensatoires favorisant la dimension :

- Le PCD vise à créer des liaisons écologiques avec les espaces verts situés le long de la limite régionale ce qui permettra d'étendre les réseaux écologiques et de garantir le maintient, voir l'arrivée de nouvelles espèces.
- Le PCD vise à limiter l'imperméabilisation des sols en obligeant la création de toitures vertes pour l'obtention des permis de construire. Un travail sur les zones de recul sera développé afin de réduire leur imperméabilisation.

9.2 Préservation du patrimoine

Type d'indicateur	Indicateur	Indicateur positif/ négatif pour la dimension (au vu de l'évolution sans la mise en œuvre du PCD)	Indicateur positif/ négatif pour la dimension (au vu de l'évolution après la mise en œuvre du PCD)
Indicateur de Réponse	Nombre de primes à l'embellissement des façades pour 1000 ménages	+	+

Situation actuelle :

Les primes délivrées pour l'embellissement des façades ont tendance à se réduire.

Mesures évitant toute dégradation de cette dimension

- La mise en place d'une nouvelle signalétique permettra de mettre en avant les atouts patrimoniaux de la commune. Cette action permettra de mieux faire connaître le patrimoine communal aux habitants et visiteurs.

Mesures compensatoires favorisant la dimension :

- Le PCD vise à soutenir la préservation des biens dotés d'une valeur patrimoniale en élaborant une liste et des dossiers de classement pour certains d'entre-deux.
- Des actions sur le patrimoine vernaculaire seront encouragées grâce aux aides régionales mais aussi en valorisant ce patrimoine par le biais de brochures, de parcours découvertes, etc.

9.3 Réduction des atteintes à l'environnement

Type d'indicateur	Indicateur	Indicateur positif/ négatif pour la dimension (au vu de l'évolution sans la mise en œuvre du PCD)	Indicateur positif/ négatif pour la dimension (au vu de l'évolution après la mise en œuvre du PCD)
Indicateurs d'Etat	<i>Evolution de la proportion de surfaces imperméables</i>	-	++
	<i>Evolution des surfaces non bâties</i>	-	++
Indicateurs de Pression	<i>Nombre de logements construits</i>	-	-
	<i>Evolution de la superficie de bureau</i>	-	++
Indicateur de Réponse	<i>Nombre de permis d'environnement délivrés</i>	++	++

Situation actuelle :

Etant donné la forte imperméabilité des sols dans la commune due à sa densité bâtie et des caractéristiques hydrographiques du site, les risques d'inondation existent sur certains secteurs. Au vu des évolutions démographiques à venir et du nombre de logements nécessaires pour accueillir ces nouvelles populations, les risques d'imperméabilisation du sol subsistent même après la mise en œuvre du PCD.

Mesures ayant un impact négatif sur cette dimension

- La construction de nouveaux logements sur des surfaces non bâties accentuera l'imperméabilisation des sols.

Mesures évitant toute dégradation de cette dimension :

- La priorité est mise sur la densification de pôles centraux ce qui limiterait la progression des surfaces bâties hors de ces zones.
- Les choix portés sur la rénovation et la réutilisation de bâtiments permettront de limiter l'artificialisation des sols.

Mesures compensatoires favorisant la dimension :

- Une des mesures du PCD vise à protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel en pérennisant l'entretien de la Woluwe cela afin de maintenir les espèces actuellement présentes mais aussi afin de permettre le bon écoulement des eaux en cas de fortes pluies.

9.4 Protection des ressources

Type d'indicateur	Indicateur	Indicateur positif/ négatif pour la dimension (au vu de l'évolution sans la mise en œuvre du PCD)	Indicateur positif/ négatif pour la dimension (au vu de l'évolution après la mise en œuvre du PCD)
Indicateurs d'Etat	Consommation d'eau	+	++
	Consommation énergétique : Electricité	+	++
	Consommation énergétique : Gaz	+	++
	Evolution des surfaces non bâties	-	++
	Evolution du pourcentage de surfaces imperméables	-	++
Indicateurs de Pression	Evolution de la population	-	-
	Evolution de la densité	-	-
	Nombre de logements construits	-	-
	Evolution de la superficie plancher de bureau	-	++
Indicateur de Réponse	Nombre de permis d'environnement délivrés	++	++

Situation actuelle :

La commune de Woluwe-Saint-Lambert est dotée de ressources naturelles intéressantes sur divers points (biodiversité, qualité de vie, etc.) notamment son cours d'eau, la Woluwe, s'ouvrant sur de larges espaces de verdure. Le fort taux de verdurisation de la commune lui permet de pallier différentes nuisances liées à l'urbanisation. Cependant le risque inondation existe dans cette commune densément urbanisée et pourrait s'accroître en raison de nouvelles constructions.

En matière de consommation d'énergie, la tendance est aux réductions. La mise en œuvre du PCD pourrait permettre d'accélérer ce processus.

Mesures ayant un impact négatif sur cette dimension

- La pression foncière et démographique pourrait mettre en péril les ressources naturelles de la commune.

Mesures évitant toute dégradation de cette dimension

- Le PCD conseille d'imposer la mise en place de surfaces perméables pour toute nouvelle construction et de diminuer l'imperméabilisation des zones de recul comme indiqué dans le Règlement Régional d'Urbanisme (RRU).
- Les parcs de logements communaux et dépendants de sociétés immobilières de service public devront faire l'objet d'un audit énergétique et de mesures permettant de limiter leur consommation énergétique.
- Le PCD vise à réduire les nouvelles constructions sur des terrains encore non bâtis en promouvant la rénovation et la requalification de bâtiments vacants.

Mesures compensatoires favorisant la dimension

- Une des mesures du PCD vise à protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel en pérennisant l'entretien de la Woluwe cela afin de maintenir les espèces actuellement présentes mais aussi afin de permettre un bon écoulement des eaux en cas de fortes pluies.

Analyse de l'évolution de ces indicateurs par la mise en place du PCD et interactions éventuelles à travers les dimensions humaines

9.5 Amélioration du cadre de vie

Type d'indicateur	Indicateur	Indicateur positif/ négatif pour la dimension (au vu de l'évolution sans la mise en œuvre du PCD)	Indicateur positif/ négatif pour la dimension (au vu de l'évolution après la mise en œuvre du PCD)
Indicateurs d'Etat	<i>Evolution de la proportion de surfaces perméables</i>	-	+
	<i>Evolution du parc de logements sociaux.</i>	+	++
	<i>Evolution des surfaces non bâties</i>	-	+
Indicateurs de Pression	<i>Evolution de la population</i>	-	-
	<i>Evolution de la densité</i>	-	-
	<i>Taux de natalité</i>	-	+
	<i>Nombre de logements construits</i>	-	-
Indicateur de Réponse	<i>Capacité d'accueil en crèche</i>	-	++
	<i>Nombre de KM de pistes cyclables</i>	+	++
	<i>Nombre de prime à l'embellissement des façades</i>	-	++

	Part des bâtiments classés	-	++
--	----------------------------	---	----

Situation actuelle :

Le cadre de vie représente une notion relativement subjective. Ainsi nous avons repris les indicateurs nous paraissant traduire une certaine qualité de vie pour une majorité d'habitants de la commune.

Woluwe-Saint-Lambert est une commune très verte lorsqu'on la compare avec la moyenne régionale. Elle propose ainsi de grands espaces dédiés à la détente et la promenade.

Par ailleurs la commune offre un niveau de services très satisfaisant absorbant les demandes d'un bon nombre d'habitants.

D'un point de vue global Woluwe-Saint-Lambert est une commune proposant un agréable cadre de vie répondant aux besoins des habitants (qualité des logements, des espaces publics, des services, des équipements, etc.). Cependant une attention particulière doit être apportée aux évolutions actuelles afin de détecter les éventuelle carences ou pertes (en qualité de cadre de vie) liées à différents indicateurs.

Mesures ayant un impact négatif sur cette dimension

- La pression foncière et démographique pourrait impacter le cadre de vie de la commune de manière générale (diminution des espaces naturels, saturation des équipements, etc.).

Mesures évitant toute dégradation de cette dimension :

- Les surfaces non bâties tendent à se réduire. Cependant, la mise en place du PCD devrait réduire ce phénomène afin de préserver au maximum les espaces naturels, récréatifs.
- De nouvelles constructions de logements sociaux et de logements moyens ainsi que la rénovation du parc existant sont en prévision. Des projets mixtes sont en projet (Val d'Or) associant logements et autres fonctions urbaines. Ainsi la commune cherche à continuer l'intégration de toutes les catégories de population en améliorant le cadre de vie de tous.

Mesures compensatoires favorisant la dimension

- En matière d'équipement, les places d'accueil pour les 0-3 ans font défaut. Dans un souci d'adapter les équipements à la densité de population et étant donné les prévisions démographiques, la mise en place du PCD devrait encourager des projets dans ce sens.
- Le PCD vise à mettre en valeur la qualité du patrimoine de la commune. Des dynamiques dans le classement de certains biens et dans la rénovation du patrimoine vernaculaire seront engagées.
- La réaffectations de bureaux vacants en logements et/ou équipements permettra de transformer des bâtiments pouvant sembler abandonnés et n'impulsant plus aucune dynamique dans les quartiers concernés.

9.6 Amélioration de la sécurité des biens, des personnes et de la santé

Type d'indicateur	Indicateur	Indicateur positif/négatif pour la dimension (au vu de l'évolution sans la mise en œuvre du PCD)	Indicateur positif/négatif pour la dimension (au vu de l'évolution après la mise en œuvre du PCD)
Indicateur d'Etat	Evolution de la proportion de surfaces perméables	-	+
	Proportion de bénéficiaires du Revenu d'Intégration Sociale (RIS) sur la population en âge de travailler (18-64 ans)	+	++
	Evolution des surfaces non bâties	-	+
Indicateurs de Pression	Evolution de la population	-	-
	Evolution de la densité	-	-
	Taux de natalité	-	-
Indicateur de Réponse	Nombre de permis de bâtir délivrés pour des rénovations à caractère résidentiel	+	++
	Evolution du nombre de permis d'environnement	+	++

Situation actuelle :

La commune est relativement peu touchée par la petite délinquance et le sentiment d'insécurité pouvant en résulter est quasi nul.

Du point de vue de la santé, l'hôpital Saint-Luc offre une très bonne qualité de service de santé, complétée par différents centres médicaux.

Mesures ayant un impact négatif sur cette dimension :

- La commune devrait recevoir de nouvelles populations ce qui impactera la densité (humaine et bâtie). Il est probable qu'en voyant sa population augmenter, la commune voit aussi le nombre de délits augmenter. Cependant, aucun scénario catastrophique n'est à prévoir.

Mesures évitant toute dégradation de cette dimension :

- Les mesures visant à améliorer la qualité des habitations pourraient avoir un impact positif pour la santé des habitants. Une maison plus saine améliorera leur confort quotidien.
- La promotion des modes doux pourra favoriser l'exercice physique quotidien de la population. Cet exercice contribue à la bonne santé physique et mentale des habitants.
- Le PCD vise à développer les infrastructures sportives déjà bien représentées. Cette mesure permet aux habitants d'avoir accès aux activités sportives, élément favorisant le maintien de la population en bonne santé.

Mesures compensatoires favorisant la dimension :

- En favorisant les modes doux, le PCD souhaite rendre leur usage plus sécuritaire (pistes cyclables marquées hors voiries fréquentables par les voitures). Par ailleurs, en promouvant leur utilisation, le PCD cherche à diminuer l'usage des véhicules motorisés et par conséquent les risques d'accident liés.

9.7 Développement économique

Type d'indicateur	Indicateur	Indicateur positif/négatif pour la dimension (au vu de l'évolution sans la mise en œuvre du PCD)	Indicateur positif/négatif pour la dimension (au vu de l'évolution après la mise en œuvre du PCD)
Indicateur d'Etat	Evolution de la superficie de bureaux	-	-
Indicateurs de Pression	Evolution de la proportion de bâtiments non résidentiels sur le total de bâtiments de la commune	-	+
	Evolution de la population	++	++
	Evolution de la densité	++	++
Indicateur de Réponse	Nombre de permis d'environnement délivrés	+	++
	Evolution du nombre de nuitées	+	++

Situation actuelle :

La commune de Woluwe-Saint-Lambert connaît depuis les années 80 une croissance de l'emploi salarié. La commune bénéficie d'une attractivité régionale, lui permettant d'accueillir de nombreuses activités économiques diversifiées. On dénombre sur le territoire plusieurs noyaux commerciaux d'envergure variable ainsi que certaines grandes entreprises motrices du dynamisme économique de la commune.

Mesures ayant un impact négatif sur cette dimension :

- La commune souhaite limiter le développement de surfaces de bureaux construits sur des parcelles non bâties étant donné le fort taux de vacances des bureaux dans la commune. Cela pourrait engendrer des écarts entre l'offre et la demande.

Mesures évitant toute dégradation de cette dimension :

- L'arrivée de nouveaux habitants permettra de développer les activités liées à l'économie résidentielle.
- Les bâtiments de bureaux vacants seront réaffectés à diverses fonctions (logements, activités, équipements, etc.). Ainsi les immeubles de bureaux vides ne paraîtront plus.
- L'installation d'un nouveau mobilier urbain notamment sur les lieux centraux recevant des activités commerciales permettra d'améliorer la qualité des espaces publics, de redynamiser des secteurs et les activités en place (commerces, établissements HORECA). La place Saint-Lambert fera l'objet d'un projet particulier.

Mesures compensatoires favorisant la dimension :

- De manière générale, le PCD vise à densifier les pôles centraux, ce qui permettra de favoriser l'installation et la pérennisation d'activités économiques dans ces lieux.
- Le PCD vise à pérenniser le commerce de proximité.

Le PCD souhaite favoriser le développement de grands équipements et de grandes entreprises notamment en réalisant des bâtiments exemplaires intégrés.

9.8 Développement social

Type d'indicateur	Indicateur	Indicateur positif/négatif pour la dimension (au vu de l'évolution sans la mise en œuvre du PCD)	Indicateur positif/négatif pour la dimension (au vu de l'évolution après la mise en œuvre du PCD)
Indicateur d'Etat	<i>Evolution de la proportion de population étrangère habitant la commune</i>	+	+
	<i>Evolution de la proportion du nombre de bénéficiaire du RIS</i>	+	+
Indicateurs de Pression	<i>Evolution de la population</i>	++	++
	<i>Evolution de la densité</i>	++	++
	<i>Taux de natalité</i>	++	++
Indicateur de Réponse	<i>Evolution du parc de logements sociaux</i>	-	++
	<i>Evolution du nombre de place en crèche</i>	-	++

Situation actuelle :

La commune de Woluwe-Saint-Lambert connaît un essor démographique important. La part de la population étrangère est en augmentation, traduisant l'impact des institutions européennes dans la région et plus particulièrement au sein de la commune.

La taille des ménages a tendance à se réduire (76% des habitants de la commune vivent seuls ou à deux) et les revenus moyens par habitant augmentent.

Mesures évitant toute dégradation de cette dimension :

- Afin de prendre en considération les besoins de chaque population, le recensement des habitants non inscrits (souvent originaire de l'union européenne) sera poursuivi.

Mesures compensatoires favorisant la dimension :

- Le PCD encourage la commune à construire des nouveaux logements diversifiés et accessibles à différentes catégories de la population. Il vise aussi à créer de nouveaux quartiers mixtes socialement et fonctionnellement.
- Le PCD encourage la réalisation d'habitat intergénérationnel accueillant une diversité de population et pouvant développer les liens de solidarité entre les habitants.
- Les perspectives de construction de nouveaux logements sociaux sont favorables à l'accueil de populations plus fragilisées. Parallèlement la commune souhaite

promouvoir les logements moyens afin de permettre aux populations à revenus moyens d'augmenter.

- Le PCD encourage le développement des équipements à visée sociale. Des projets relatifs au développement des écoles et des crèches, seront initiés.

9.9 Gouvernance

Type d'indicateur	Indicateur	Indicateur positif/ négatif pour la dimension (au vu de l'évolution sans la mise en œuvre du PCD)	Indicateur positif/ négatif pour la dimension (au vu de l'évolution après la mise en œuvre du PCD)
Indicateurs de Pression	<i>Evolution de la population</i>	+	+

Situation actuelle :

La commune dispose de différents outils favorisant la participation des habitants à l'exemple du code communal de la participation. Par ailleurs, la commune dispose d'un service information-communication qui est chargé de l'accueil du public ainsi que de l'édition de brochures disponibles à l'hôtel communal. L'évolution à venir de la population pourrait influencer le mode de gouvernance actuel.

Mesures ayant un impact négatif sur cette dimension :

- Les mesures visant la construction de nouveaux logements n'évoquent pas l'aspect participatif des projets.

Mesures évitant toute dégradation de cette dimension :

- Le recensement des habitants non inscrits permet une meilleure prise en compte des populations habitant la commune.

Mesures compensatoires favorisant la dimension :

- La mise en place d'un agenda 21 local apportera des réponses aux questions de gouvernance.

10. Mesures environnementales durables à mettre en œuvre pour éviter, ou réduire, ou compenser toute incidence négative

10.1 Mesures à prévoir selon les dimensions impactées

Après avoir mis en avant les incidences négatives pouvant émaner des mesures du PCD, nous proposons une série de mesures complémentaires permettant de compenser les impacts décrits sur les différentes dimensions et d'appuyer les mesures stratégiques énoncées dans le cadre du PCD.

➤ **Elaborer un cahier des charges pour les nouveaux bâtiments construits**

Lors de l'élaboration de nouveaux bâtiments, un cahier des charges pourraient être mis en place, traitant de la préservation des ressources, du respect des équilibres écologiques, de l'intégration (paysagère, urbaine et environnementale) des nouveaux bâtiments, etc.

Ce cahier des charges pourrait conditionner la délivrance du permis d'urbanisme.

Ainsi des recommandations pourraient être faites sur :

- Les plantations (espèces locales favorisant une certaine biodiversité, etc.) ;
- Les systèmes de récupération d'eau de pluie, la création de bassins de rétention d'eau, de toiture vertes, etc. ;
- L'isolation et l'orientation des bâtiments;
- L'utilisation de revêtements perméables ;



Dimensions impactées positivement:

- Respects des équilibres écologiques ;
- Réduction des atteintes à l'environnement ;
- Protection des ressources ;
- Amélioration du cadre de vie.

➤ **Sensibiliser et monter des projets avec les habitants**

Afin qu'une majorité de citoyens soit sensibilisé et cherche à réduire leur impacts sur l'environnement, il est envisageable de créer des projets participatifs (par exemple il est envisageable de mettre en valeur toutes les ressources de la ville en constituant avec les habitants des cartes et des brochures par quartiers localisant des adresses utiles : récupérateurs de piles ; déchèterie, etc.).



Dimensions impactées positivement :

- Gouvernance ;
- Respects des équilibres écologiques ;
- Réduction des atteintes à l'environnement ;
- Protection des ressources ;
- Amélioration du cadre de vie ;
- Développement social.

➤ **Elaborer un plan lumière**

Le plan lumière a plusieurs finalités :

En matière d'urbanisme, le plan lumière permet de rendre cohérent l'éclairage public mais aussi de faciliter ou de proposer une certaine lecture de la ville. Ainsi les espaces publics peuvent être mis en valeur au même titre que les monuments ou encore les accès piétons et automobiles. La mise en valeur de lieux centraux peut entraîner des incidences positives indirectes sur leur fréquentation et sur celle des commerces installés.

En matière d'environnement, le plan lumière évite le développement anarchique de l'éclairage public et permet de réduire les consommations énergétiques.

En termes de sécurité, la mise en lumière d'un lieu permet de le rendre plus sûr tout du moins durant la nuit.

L'élaboration d'un plan lumière se coordonne parfaitement avec diverses mesures stratégiques envisagées dans le PCD



Dimensions impactées positivement :

- Préservation du patrimoine ;
- Amélioration du cadre de vie ;
- Amélioration de la sécurité des biens, des personnes et de la santé ;
- Développement économique.

➤ **Faciliter l'intégration des populations étrangères à la vie de la commune.**

Etant donné la part importante et croissante de la population étrangère dans la commune, il serait possible de mettre en place un système d'information interactif et ergonomique (Système d'Information géographique, plans des ressources de la ville, etc.) permettant aux nouveaux arrivants d'origine étrangère de se familiariser et de connaître la commune, cela afin de leur donner la possibilité et les moyens de s'investir dans la vie de la commune, de favoriser leur intégration et d'accélérer le processus de recensement.



Dimensions impactées positivement :

- Amélioration du cadre de vie ;
- Amélioration de la sécurité des biens, des personnes et de la santé ;
- Développement social ;
- Gouvernance.

➤ **Développer les démarches participatives en lien avec l'A21 de la commune.**

Les démarches participatives concernant divers projets peuvent être renforcées et développées selon des méthodes déjà testées ou à inventer.



Dimensions impactées :

- Amélioration du cadre de vie ;
- Développement social ;
- Gouvernance.

10.2 Mesures envisagées pour assurer le suivi du PCD

➤ **Elaborer un système d'évaluation et de suivi par le biais d'indicateurs de développement durable**

Afin de mieux connaître les évolutions générales de la commune et de favoriser des projets répondant aux attentes des habitants, nous proposons à l'administration communale de mettre en place un système d'indicateurs de suivis à une échelle plus fine que celle de la commune.

Ce travail nécessitera un investissement général des services communaux et une méthodologie pour la collecte des informations. Nous recommandons d'utiliser l'échelle des secteurs statistiques ou tout autre échelle géographique plus grande que celle de la commune afin d'atteindre une analyse spatiale fine du territoire.

La méthode utilisée dans ce Rapport sur les Incidences Environnementales pourrait servir de base à un modèle de suivi. Ainsi chaque dimension environnementale pourra être évaluée dans le but d'anticiper et d'apporter des réponses aux besoins futurs de la commune et de ses habitants.

Cette évaluation annuelle pourrait donner lieu à un rapport évaluant les tendances générales du développement par quartier sur l'année écoulée.